

Édition 2021

Bienvenue à Koumac

Guide
d'accueil

Vivre à Koumac

L'Histoire et le Patrimoine de Koumac

🌀 L'Histoire de la Commune	- p.5
🌀 Un Patrimoine et authentique	- p.8
Un Patrimoine Historique	- p.8
Un Patrimoine Minier et Géologique	- p.8
Un Patrimoine Naturel et Forestier	- p.8
Un Patrimoine Maritime	- p.8
Un Patrimoine Architectural	- p.8

La Géographie et la Démographie de Koumac

🌀 Carte de la commune de Koumac et de ses alentours	- p.9
🌀 Carte du centre de la commune de Koumac	- p.10
🌀 Carte de la Nouvelle-Calédonie	- p.11
🌀 Carte de la Nouvelle-Calédonie avec ses aires coutumières et les langues kanak	- p.11

Le Quotidien à Koumac

🌀 La Vie Municipale	- p.12
La Mairie et ses services administratifs	- p.12
Le Conseil Municipal	- p.16
Les Évènements annuels	- p.17
🌀 Les Chefferies	- p.18
Les différentes chefferies sur la commune de Koumac et leurs compositions	- p.18
Les membres du bureau du conseil coutumier Hoot Ma Whaap	- p.18
🌀 La Vie Pratique	- p.19
Les différentes institutions	- p.19
Les établissements médicaux	- p.21
Les commerces non-alimentaire	- p.22
Les commerces d'alimentation	- p.25
Les différentes associations	- p.26
L'emploi et les formations	- p.32
La vie scolaire et les garderies	- p.33
Les transports et réseaux divers	- p.34
L'eau, l'électricité et l'assainissement	- p.41
Sport et aires de loisirs	- p.42
🌀 L'Environnement	- p.43
Les Gardes-Natures	- p.43
Les Déchets	- p.44
Le SIVM Nord	- p.45
🌀 Les Informations supplémentaires	
Les Nuisances sonores et consommation d'alcool	- p.46
Les Animaux domestiques	- p.47
Le Dico « Calédonien »	- p.50

Découvrir Koumac

Les Prestations touristiques à Koumac

- ⦿ **Les Hébergements** - p.52
 - Les Hôtels - p.52
 - Les Gîtes et Campings - p.53
 - Les Chambres d'hôtes / Bungalows chez l'habitant - p.53
 - Backpackers - p.54

- ⦿ **La Restauration** - p.54
 - Les Restaurants - p.54
 - Les Snacks - p.55
 - Les Tables d'hôtes - p.55
 - Les Traiteurs - p.55

- ⦿ **Les Activités** - p.56
 - Les Activités Terrestres - p.56
 - Les Activités Nautiques - p.57
 - Les Activités Aériennes - p.57

- ⦿ **Les Accès libres** - p.58
 - Les Grottes de Koumac - p.58
 - La Forêt de la Vierge - p.58
 - Le Point de vue - p.58
 - Les Roches Notre Dame - p.58
 - Le Sentier botanique « Boa Delec » - p.58
 - Le Parc Provincial de Néhoué - p.58

Les Prestations supplémentaires

- ⦿ **Les Activités supplémentaires sur Koumac** - p.59
 - La Médiathèque - p.59
 - Le Conservatoire de Musique et de Danse - p.60
 - L'OMS - p.60
 - La Caisse des écoles - p.61
 - Les Artistes et Artisans - p.61



Vivre à Koumac





L'Histoire et le Patrimoine de Koumac

🌀 L'Histoire de la Commune

Le passé de Koumac a de tout temps été rythmé par l'activité minière et agricole. Son histoire commence peu après la colonisation et l'annexion de la Nouvelle-Calédonie, en 1846, avec la découverte de charbon, qui s'avérera malheureusement peu exploitable. Puis il y aura aussi toutes les vagues de populations venues d'ici et d'ailleurs, qui ont contribué à la construction d'une ville où se côtoient aujourd'hui différentes ethnies, tremplin d'un métissage de plus en plus présent.

Quelques dates :

- 1846 : Première exploration par des missionnaires de Ballade afin d'y installer une mission.
- 1861 : Découverte de la mine de cuivre appelée la « Bouanoumala ».
- 1863 – 1864 : Première tentative d'installation Européenne infructueuse par les colons Elizardo et Georges.
- 1864-1875 : Interdiction de colonisation dans les régions de Koumac et Gomen (hostilité des indigènes).
- 1875 – 1877 : Découverte et exploitation de chrome à Tiébaghi.
- 1896 : Recherche et découverte de pétrole à Karembé.
- 1897 : Dernier convoi du bague en Nouvelle-Calédonie.

Il n'y a plus de bagnards pour travailler dans les mines et les mélanésiens ne veulent pas d'un travail aussi laborieux. Il faut donc embaucher des étrangers. Les « Châng-Dang », tonkinois d'Indochine, des javanais des Indes Néerlandaises et des néo-Hébridais sont recrutés et placés dans les mines sous le « Statut de l'Indigénat » pour effectuer des contrats de 5 ans. Des Japonais travailleront également à l'exploitation du minerai.

- 1900 : Georges Baudoux ouvre une mine de nickel à Karembé.
- 1901 : Début des travaux pour la construction de la mine de Tiébaghi.
- 1902 : Lucien Bernheim crée la Société Le Chrome chargée d'exploiter la mine de Tiébaghi.
- 1905 : Construction d'un chemin de fer entre Tiébaghi et Néhoué.
- 1907 - 1908 : Industrie de chrome.
- 1908 : Paagoumène est choisi comme lieu de chargement.
- 1909 : Remplacement du poste de police par une gendarmerie.
- 22 / 12 / 1909 : la locomotive Gaspard arrive à Paagoumène en bateau.

- 1911 : Élection du 1^{er} Président de commission.
- 1914 - 1918 : Engagement des volontaires de Koumac dans la Première Guerre Mondiale.
- 1919 : Rachat par la SLN de la société Le Chrome. Utilisation d'un transporteur mécanique entre Tiébaghi et Paagoumène.
- 1921 : Débat sur le pétrole en Nouvelle-Calédonie et poursuite des recherches dans l'objectif de libérer la France des puissances Anglaise et Américaine.
- 1923 : Demande d'autorisation de construction d'une voie ferrée de plus de 3km à Paagoumène.
- 1924 - 1925 : Ouvertures de la mine de chrome de Chagrin et de la mine de Fantoche.
- 1929 : Crise aux Etats- Unis et en Europe qui entraine une augmentation de la demande de minerai.
- 1930 : Exploitation sous-terreine au détriment des mines à ciel ouvert.
- 1931 : Etude sur le pétrole par le géologue J. Haas.
- 1938 : Première commission municipale présidée par Mr Weiss Georges.



Début de construction de l'entonnoir à la mine de Tiébaghi



Extraction de pétrole

- 1941 : 7 / 12 : La campagne du Pacifique, Koumac est en avant-poste de la Plaine des Gaïacs et de Nouméa.
- 23 / 12 / 1941 : Arrivée des commandos Australiens.
- 1942 : 1er / 05 : Construction d'une piste d'aviation.
- 4/06/ 1942 : Le lieutenant-Colonel Matheson est chargé de la défense et de la surveillance de l'extrême Nord.
- 6/12/ 1942 : Arrivée des Américains en Nouvelle-Calédonie.
- 1943 : 23 / 07 : Les GI'S arrivent à Koumac.
- 1944 - 1946 : Fin de la campagne du Pacifique et départ des américains.
- 1945 - 1947 : Recrutement de main d'œuvre Wallisienne et Italienne par la société de Tiébaghi.
- 1949 : Arrivée de Paula et Yves Thavoavianon au dispensaire de Koumac.
- 1950 : Construction de l'Eglise. Fin du chemin de fer.
- 1952 : Constitution de la Société de recherche et d'exploitation de pétrole en Nouvelle-Calédonie.
- Prospection géophysique dans les régions de Koumac et Gouaro.
- 1953 : Première élection municipale : Mr Robert Leroux est élu premier « Maire de Koumac ».
- 1953 - 1954 : Construction de la première Mairie. Début de l'essor de Koumac qui devient un lieu de passage incontournable et une véritable agglomération.
- 1959 : Inauguration de la maternité.



Ancienne piste d'aviation de Koumac



Bénédictio de la première pierre de l'église de Koumac

- 1964 : 20/05 : Fermeture de la mine de chrome à Tiébaghi.
- 1972 : Concession de distribution d'électricité à l'UNELCO. Le chalutier Fermosen fait naufrage au large de Koumac.
- 1973 : 31/02 : Les Nouvelles Calédoniennes présentent le projet SOMMENI (aménagement, usine, port) et titrent « Koumac l'an 1 ».
- 9/11/1973 : Les conseillers territoriaux acceptent de vendre à la SOMMENI le terrain pour l'installation de l'usine.
- 1975 : 17/05 : INCO déclare vouloir exploiter le chrome de la Tiébaghi.
- 1976 : 3/11 : Lancement des travaux de reconnaissance du gisement de chrome de la Tiébaghi.
- 1977 : Naissance de la commune de Poum qui comprend toute la partie septentrionale de Koumac.
- 1978 : 10/04 : Fouilles archéologiques au camping de Koumac par D.Frimigacci. Durant la même année le 24 septembre fut découvert le premier village Lapita d'Océanie.
- 1979 : 25/09 : Une partie de la population demande la démission de Mr le Maire Théné Arhou.
- 1980 : Installation des groupes électrogènes neufs dans le village par l'UNELCO.



Article du lancement des travaux de reconnaissance du gisement de chrome



Première Foire de Koumac - défilé de tracteurs

- 1981 - 1989 : Installation de la société Chromical, filiale de INCO.
- 1989 : Provincialisation de la Nouvelle Calédonie. Koumac devient une commune de la Province Nord.
- 1991 : Première foire de Koumac (Septembre).
- 1995 : La SLN rachète le domaine de Tiébaghi pour en extraire le minerai.
- 2001 : Rénovation du vieux village de Tiébaghi.
- 2003 : Inauguration de la médiathèque.
- 05/2003 : Un incendie criminel brûle la mairie.
- Fin 2003 : Construction du plus grand convoyeur en mer de Nouvelle-Calédonie, début du projet 75 000 tonnes.
- 01/2008 : Rénovation de la poste.
- 04/2008 : Rénovation de la traversée du village.
- 10/04/2008 : Premier jeudi de Koumac à Koumac.
- 23/04/2008 : Intempéries et fortes pluies entraînant plus de 100 millions de réparations.
- Nov. 2007 à janvier 2008 : Fin du chantier de la mairie, installation du personnel et inauguration.
- 22/09/2010 : Levée du drapeau identitaire Kanak aux côtés de celui de la France sur le parvis de la Mairie.



Geste de coutume – inauguration de la mairie de Koumac



Inauguration de la médiathèque de Koumac

Un Patrimoine riche et authentique

Un Patrimoine Historique

La ville de Koumac compte de nombreux sites historiques abritant des vestiges datant du premier peuplement de la Nouvelle-Calédonie il y a plus de 3 000 ans. D'anciens lieux de vie aménagés, des outils, des pétroglyphes, ou encore des armes témoignent du quotidien qui rythmaient la vie de ces populations millénaires.

Un Patrimoine Minier et Géologique

La notoriété de la ville s'est forgée au fil du temps, autour de son activité minière aujourd'hui toujours omniprésente. La commune abrite encore les vestiges de l'ancien village de Tiébaghi (qui a fermé ses portes en 1964), où se côtoyaient tonkinois, javanais, wallisiens, japonais, néo-hébridais, mélanésiens, européens, italiens...

Lié à l'histoire de l'extraction de chrome, il existe aussi le petit village de Chagrin qui se situe en bordure de route (vers Poum), la rivière de la « Fridoline » était autrefois chargée du lavage pour la société « Chromical ».

Sur Koumac, de nombreux massifs environnants sont composés de calcaire karstique datant de l'orogène calédonien (il y a plus de 60 millions d'années). Au fil du temps, les intempéries ont pu creuser et modeler la roche faisant ainsi apparaître des formes sculpturales étonnantes tel les Roches Notre Dame, les Grottes, ou encore la Corne de Koumac.

Un Patrimoine Naturel et Forestier

La commune de Koumac offre une variété impressionnante d'espèces végétales et animales. De nombreux sites sont à visiter, tous aussi authentiques et naturels les uns que les autres. Côté « Mer », il existe quelques plages à proximité de la commune telles que : la Plage de Pandop – la Plage de Paagoumène - la Plage du « Champ de foire » composées généralement de sable brun à proximité de la mangrove.

Côté « Terre », on retrouve divers massifs et forêts à découvrir, une grande partie de la commune est occupée par une magnifique végétation. La diversité des écosystèmes témoigne des différentes compositions géologiques et de la richesse des sols. Vous pourrez vous promener au milieu des fougères, côtoyer la végétation du Parc Provincial de la Néhoué, ou admirer celle du maquis minier via l'association de Tiébaghi qui propose une visite du sentier botanique.

Un Patrimoine Maritime

Les eaux bordant le littoral Koumacais regorgent d'îlots et d'îles dont le sable blanc contraste avec le bleu turquoise du lagon. Vous pouvez apercevoir, ou visiter l'îlot Kendec (situé dans la passe du même nom), l'îlot Rat, Tangadiou, Magone ou de la Table (lieu d'exil des révoltés de la mine). La possibilité vous est également offerte de profiter des belles plages de la commune comme celle de Babouillat, Tangadiou, Paagoumène. Vous avez aussi la possibilité d'admirer la « Barrière de Corail » vue du ciel.

Un Patrimoine Architectural

Rien ne peut mieux illustrer le patrimoine architectural de Koumac que son église construite en 1950, à partir d'une demi-lune rachetée aux GI's après la seconde guerre mondiale. L'intérieur de l'édifice offre de magnifiques vitraux ainsi que de nombreuses sculptures offertes par Mr C.Weiss. Vous pourrez également voir en bordure de route (intersection de la grande chefferie), la maison Pacilly, maison coloniale en cours de rénovation.





La Géographie et Démographie de Koumac



Entouré par les communes de Kaala-Gomen au Sud, de Ouégoa à l'Est, et de Poum au Nord, le village se situe à 385km de Nouméa. Il comprend la commune de Koumac, le village de Chagrin, Karembé et Paagoumène, mais aussi les six tribus que sont Pagou, Paop, Karack, Wanap, Karembé et Galagaoui.

D'une superficie de 550 km² (dont 33.3km² de terres coutumières), pour une population de 3 981 habitants. Elle est bordée à la fois par le lagon le plus beau du monde, mais également par des collines et des massifs miniers tels que Tiébaghi, exploité par la SLN. La population se compose de 35% de Kanak. Près d'un tiers des habitants vivent en tribu (27%).

Il y a à Koumac autant d'hommes que de femmes et 8 personnes sur 10 ont moins de 60 ans. Dans la commune, la majorité des foyers est composée de couples avec enfants, ce qui explique que la population soit jeune et dynamique.

Koumac et ses alentours





Le Quotidien à Koumac

🌀 La Vie Municipale

La Mairie et ses services administratifs

La Mairie

Elle se situe en face de l'hôpital de Koumac, sur la route qui mène vers Poum en sortant du rond-point de la ville (église).

Ravagée par un incendie il y a quelques années, elle a été refaite à neuf et offre maintenant aux administrés un cadre des plus agréable alliant une architecture moderne et une magnifique reconstitution des divers écosystèmes du pays.



ORGANIGRAMME - Ville de KOUMAC - Services Municipaux

MAIRE
WEISS Wilfrid

CONSEIL MUNICIPAL
27 conseillers soit 8 Adjoints

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
EURIMINDIA Marie-Madeleine

Assistante de Direction
TEIN-MALA Stéphanie

COMMUNICATION ANIMATION - TOURISME PATRIMOINE

Communication
EL MENAOUER Chafia
Animation
NAPOLÉON Christel
Tourisme
WRIGHT Mandy
Patrimoine
EL MENAOUER Pascal

ÉDUCATEUR SPORTIF

Educateurs (GENSL)
QUINIOU Amaëlle

MÉDIATHÈQUE

Bibliothécaire
TARQUIN Irène
Bibliothécaire
BAILLY Yoan
Directeur (Bernheim)
BILOU André
Bibliothécaire (Bernheim)
POUAGOUNE Karine

CAISSE DES ÉCOLES

Gestionnaire
MECIAGO Aurélia
Responsable des activités
périscolaires & extrascolaires
TUAULA Shirley
Secrétaire comptable &
Régisseur
TIAVOUANE Kelly
Directeur de CDL/CLD
BEN KASSEM BEN AMARD Sabrina

SERVICES ADMINISTRATIFS

Accueil / Etat civil / Passeport
GUERIN Chrystelle
Ressources Humaines
MORELLI Isabelle
Gestion électorale
BROWN Dominique
Urbanisme
OBRY Anne
Gestionnaire des Bâtiments
VAN-FOUQUES Soraya
Comptabilité
LAVEN Sabrina
BADJOEL Cynthia
Aides maternelles
BROWN Cécile
DELHUMEAU Lesly
SERAPHIN Sylvana
CHATENAY Leila
THAVOAVIANON Présilia
Agent d'entretien espaces verts &
aide à la vie scolaire
BLUM Glenda
Agent d'entretien & aide à la vie
scolaire
TIDJINE Sergine
Gardes Champêtres
HADJOPOULOS Elisson
+ 3 postes en cours
Capitaine Marina
DURAISIN Nicolas

SERVICES TECHNIQUES

Technicien
DJOPARTO Julien
Responsable des Opérations
en Infrastructures
DIANAÏ Christian
Conducteur des travaux
POUMALI Marvin
Responsable Ateliers
WRIGHT Kenny
Entretien bâtiments
BAILLY Raphael
DAOULO Jean-pierre
HEYMANN Jacques
KADDOUR Bernard
TOURTE Jean-jacques
BOARAT Wilfrid
Réseaux routiers
CERUTTI Louis
DAWILO-NIAVOU Jean-mickael
GUERIN Ghislain
KUHN Danny
BELEOUVOUDI Théophile (temporaire)
MARTIN Jean-claude
NAFOUI Jean-damien (temporaire)
Mécanicien
DOUMA François (temporaire)
Magasinier
PHADOM Gwladys

Contacts et horaires d'ouvertures des différents services au sein de la Mairie

Accueil Standard Passeport Identité

Tél : 47 61 08 / fax : 47 73 73 / E- mail : accueil@mairie-koumac.nc

Sur rendez-vous pour les passeports ou cartes d'identités : (prise de RDV – 3 semaines à l'avance)

Le Lundi, Mercredi et Vendredi matin (mercredi après-midi en période scolaire).

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité de moins de 3 mois
- Le passeport et la carte d'identité valides ou expirés depuis moins de 5 ans
- Un justificatif de domicile (facture électricité ou eau de moins de 3 mois)
- Une attestation d'hébergement
- La copie de la pièce d'identité du logeur
- Un timbre fiscal de 1500Frs de 15 à 17 ans et de 3000Frs à partir de 18 ans (uniquement pour les passeports).
- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (pour une 1ère demande)

Prise d'empreintes obligatoire à partir de 12 ans.

Prévoir un délai de 2 mois pour l'obtention d'un passeport et d'une carte d'identité.

Maire de Koumac

Tél : 78 42 12
maire@mairie-koumac.nc

Secrétariat général

Tél : 47 73 62
sg@mairie-koumac.nc

Assistante de direction

Tél : 47 73 64
ass.direction@mairie-koumac.nc
Pour toute demande d'autorisation
manifestations, vous devez remplir un
formulaire auprès de la Mairie de Koumac.
(Possibilité de télécharger le formulaire
via le site de la Mairie de Koumac)

Comptabilité Gestion

Tél : 47 73 59 / 47 73 55
comptabilite@mairie-koumac.nc
Lundi au Vendredi : 7h30 - 11h
12h30 - 13h30

Gardes Champêtres

Tél : 47 29 44 / 77 22 61 / 47 73 71
g-champ@mairie-koumac.nc

Service communication

Tél : 47 73 67
communication@mairie-koumac.nc

Service Animation

Tél : 42 78 71
animation@mairie-koumac.nc

Service Patrimoine

Tél : 42 78 71
menapascal@msn.com

Service tourisme Point Information

Tél : 42 78 42
tourisme@mairie-koumac.nc
Lundi au Jeudi : 8h - 11h30/12h00 - 16h
Vendredi : 8h - 11h30/12h00 – 15h

Urbanisme

Tél : 47 73 61
urbanisme@mairie-koumac.nc

Sur rendez-vous

Renseignement d'urbanisme
(PUD, demande de lot communal,
permis de construire...)

Service technique

Tél : 47 73 65
stech@mairie-koumac.nc

Sans rendez-vous

État civil

Tél : 47 61 08
etat-civil@mairie-koumac.nc
Lundi au Jeudi : 7h30 – 11h/12h30 – 16h
Vendredi : 7h30 – 11h / 12h30 - 14h45

Listes électorales

Tél : 47 73 58
listes-electorales@mairie-koumac.nc

Ateliers municipaux

Tél : 47 63 63 / 77 22 81

Gestionnaire de bâtiments

Tél : 47 29 60
gestionnaire.bat@mairie-koumac.nc

Médiathèque

Tél : 42 12 22
mediatheque@mairie-koumac.nc
Mardi : 10h – 18h Mercredi : 10h – 17 h
Jeudi : 13h – 18 h Vendredi : 10h – 17 h
Samedi : 8h – 11h45

Office municipal des sports

Tél : 47 60 17
omskoumac@mls.nc

Centre d'hébergements

Tél : 47 29 60
s.vanfouques@mairie-koumac.nc

Service Aide Médicale

Tél : 47 73 58
aide-medicale@mairie-koumac.nc
Jeudi : 8h – 11h / 12h30 - 15h

Point Information Jeunesse

Tél : 42 80 45
pijkmc@yahoo.fr

Caisse des écoles

Tél : 47 14 65 / 47 14 64 / 47 12 02
cde@mairie-koumac.nc
Lundi au Jeudi : 7h - 11h 30/13h – 16h15

Capitainerie de Pandop

Tél : 47 34 34 / VHF 16 et / ou 67
marina@mairie-koumac.nc
Service de la station (carburant) :
Lundi au Vendredi : 7h - 11h30/13h - 16h30
Samedi – Dimanche : 6h - 11h30
Tél - station : 74 36 96

Centre de secours SIVM

Tél : 42 37 71/ urgence : 18
cskoumac@gmail.com

Centre d'enfouissement et de stockage des déchets SIVM NORD

Tél : 42 54 84
sivmnord@lagoon.nc



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal



Le Maire
Wilfrid Weiss



1ère Adjointe
Armande Duraisin
Culture - Animation
Tourisme & Patrimoine



2ème Adjoint
Antonio Martin
Aménagement &
Urbanisme



3ème Adjointe
Arlette Quiniou
Enseignement &
Formation



4ème Adjoint
Leonard Pito
Sport - Loisirs &
Jeunesse



5ème Adjointe
Axelle Chevalier
Environnement



6ème Adjoint
Michel Bailly
Travaux &
Aménagements



7ème Adjointe
Valérie Tein-Bai
Santé - Hygiène
& Social



8ème Adjoint
Zico Poumali
Affaires Tribales

Les Conseillers municipaux

🌀 POUR LE PROGRÈS COMMUNAL

1. Weiss Wilfrid
2. Duraisin Armande
3. Martin Antonio
4. Quiniou Arlette
5. Pito Leonard
6. Chevalier Axelle
7. BAILLY Michel
8. Tein-Bai Valérie
9. Poumali Zico
10. Letard Carole
11. Song Natael
12. Tein-Bai Marguerite
13. Chevalier Yvan
14. Zoccolan Magalie
15. Lagarde Lionel
16. Payandi Johanne
17. Beleouvoudi Jean-Paul
18. Blum Ariane
19. Porou Zidane
20. Pierre dit Bocquet Audrey
21. Decoux Miguel

🌀 BÂTISSONS ENSEMBLE KOUMAC

1. Fiafialoto ép. Santino
Marie-Hyacinta
2. Monefara Jean-Charles
3. Boahoume-Arhou Gilda
4. Gastaldi Yann, Patrick
5. Condoya Bruno
6. Hirano Myrenda

Les Évènements annuels

Sport



Tournois territoriaux annuels de tennis, tennis de table, badminton, basket-ball, tir à l'arc, VTT, pétanque, judo, équitation, escalade...

Culture

Fête de la musique, concerts de chants sacrés, Journées du Patrimoine, Week-end découverte, expositions itinérantes, Fête du Livre, Semaine de l'environnement, rues piétonnes, Halloween, Carnaval, régates des touques, Koumac c'est Kalolo, salon du tourisme...



Agriculture et artisanat



La Foire agricole de Koumac et du Nord constitue l'évènement phare de la commune et le rendez-vous annuel de tous les agriculteurs, éleveurs et artisans du Nord. Le nombre de visiteurs est croissant chaque année grâce à la convivialité et à l'ambiance qui y règne.

Autre évènement agricole de l'année qui est spécialement réservé aux éleveurs et agriculteurs, vente et échange d'animaux ou rencontre avec les spécialistes de la profession. Le clou de cette journée est la dégustation d'une génisse cuite à la broche durant toute la journée.

La Génisse à la broche



Les chefferies

Les différentes chefferies sur la commune de Koumac et leurs compositions

Le district coutumier de Koumac se compose de 5 chefferies et de 25 clans.

❖ La chefferie de Paop

Le grand chef → Williams Taubo Tein Boarat.

Elle comprend les clans Boarat, Taboen, Kondolo, Whala-Windi et Wayo.

❖ La chefferie de Pagou - Neyama

Le petit chef → Mika Poumali.

Elle est constituée des clans Poumali, Béléouvoudi, Tein-Moaxom, Tein-Poawi, Kalaboen, Tein-Doma, Daulo, Dawilo-Niavou et Kamba.

❖ La chefferie de Galagawi

Le petit chef → Maurice Goa

Elle est composée des clans Goa et Tein-Mala.

❖ La chefferie de Wanac

Le petit chef → Pelom phadom.

Elle regroupe les clans Phadom, Whaap, Tein-Boa et Paeten.

❖ La chefferie de Karembé

Le petit chef → Robert Arhou.

Elle comprend les clans Arhou, Poa-Arhou, Boahoumé, Govalu et Arouma.



Les membres du bureau du conseil coutumier Hoot Ma Whaap

Les membres de droit représentants chaque grande chefferie

- ❖ Le grand chef
- ❖ Le petit chef
- ❖ Le président du conseil de district
- ❖ Le président du conseil des chefs de clan

Les membres de droit nommés dans l'Aire coutumière

- ❖ Les deux sénateurs
- ❖ Les assesseurs coutumiers
- ❖ L'académicien
- ❖ Le représentant du conseil des jeunes de l'Aire coutumière



Pour plus d'informations sur les affaires tribales :

Mr. Zico Poumali - 8ème Adjoint

Responsable des affaires tribales

La Vie pratique

Les différentes institutions

Les numéros prioritaires – Institutions

- ❖ Gendarmerie : 47 89 50 FB : Gendarmerie de Nouvelle-Calédonie
- ❖ Centre de Secours Pompiers - SIVM Nord : 42 37 71
- ❖ Samu : 15 ou 42 65 00 (CHN)
- ❖ SNSM - Secours en mer : 75 02 26 ou le 16
- ❖ Gardes nature de Koumac : 42 89 62
- ❖ Gardes champêtres : 47 29 44 – 47 73 71 – 77 22 61



Les banques et assurances – Institutions

- ❖ BCI – Banque Calédonienne d'Investissement : 25 53 77 FB : BCI Media
FB : BCI – Banque Calédonienne d'Investissement
- ❖ BNP Paribas Nouvelle-Calédonie : 25 85 31 FB : Ma Banque BNP Paribas
- ❖ SG – Société Calédonienne de Banque : 25 63 00 FB : Société Générale
- ❖ OPT - CCP – Services Financiers : 20 23 00 FB : OPT-NC
- ❖ CAM – Crédit Agricole Mutuel : 47 33 11
- ❖ Groupama Assurances : 25 55 42 FB : Groupama Nouvelle-Calédonie
- ❖ AXA France IARD : 47 58 36



D'autres organismes – Institutions

- ❖ DENC – Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie : 47 68 40
FB : Denc Enseignement
- ❖ Académie des Langues Kanak – PAOP : 47 24 38
FB : Académie des Langues Kanak la page
- ❖ Caisses Sociales - CAFAT : 47 51 50
FB : CAFAT – Sécurité Sociale de Nouvelle-Calédonie
- ❖ RSMA NC - Service Militaire Adapté : 47 88 21 FB : RSMA-NC c'est CHOC
- ❖ Calédonienne des eaux : 05 01 25 FB : Calédonienne des Eaux
- ❖ Aqua Nord - Agence de Koumac : 47 61 18 FB : AQUA NORD
- ❖ OPT - Agence de Koumac : 20 23 00 FB : OPT-NC
- ❖ TEASOA - Amélioration de l'habitat et du cadre de vie : 42 60 60 FB : Teasoa
- ❖ EEC Engie- Agence de Koumac : 47 61 18 / 05 36 36 FB : EEC ENGIE
- ❖ CAP Emploi : 47 19 91 FB : Cap Emploi NC



- ❖ PIJ - Point Information Jeunesse : 42 80 45
- ❖ MIJ - Mission Insertion Jeunesse : 42 83 22 / 79 20 13
- ❖ Marché communal : 47 52 41
- ❖ Base nautique - Les Toiles du Lagon : 94 62 90 – 43 89 29
- ❖ Marina de Koumac : 47 34 34
- ❖ Antenne du Conservatoire de musique et de Danse : 42 33 04
- ❖ DAF – Direction des Affaires Foncières—Subdivision de Koumac : 47 73 50
- ❖ DDEE - Direction Développement Economique et Environnement : 47 84 10
- ❖ District Forestier : 47 61 19
- ❖ DAVAR – Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales : 25 51 00
- ❖ SIVAP - Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire : 24 37 45
- ❖ APEJ - Antenne Service de Prévention et d'Action Éducative en Milieu Ouvert : 47 55 74
- ❖ Comité de Foire de Koumac : 42 78 77
- ❖ Salle de musculation : 79 43 96
- ❖ Météo : 36 67 36
- ❖ Église évangélique de Pentecôte – Assemblée de Dieu : 47 61 30
- ❖ Maison de retraite « Aux Trois Rivières » : 44 95 55
- ❖ Nord Funéraires : 42 43 59
- ❖ École de conduite du Kaillou : 47 15 48

FB : Pij koumac

FB : Mij Nord

FB : marché koumac

FB : Les Toiles du Lagon

FB : Marina de Koumac - Pandop

FB : Antenne Koumac



Les chambres consulaires – Institutions

Il s'agit d'établissements publics d'Etats chargés de représenter les acteurs du secteur privé, dans les domaines de l'Agriculture, de l'Artisanat, du Commerce et de l'industrie.

- ❖ L'antenne de la CCI - Chambre du Commerce et de l'Industrie
Créé en 1879, elle se compose de 31 élus, tous professionnels des secteurs du commerce, de l'industrie et des services. Ses missions sont :



- Accompagner les entreprises dans leurs démarches à chaque étape de leur vie (conseils, informations pratiques, orientations, ...)
- Former pour l'emploi, grâce à des formations adaptées aux besoins des entreprises au travers des trois structures que sont le FPC (Formation Professionnelle Continue), le CFA (Centre de Formation des Apprentis) et l'EGC (Ecole de Gestion et de Commerce)
- Participer activement à la recherche de solutions permettant d'améliorer les conditions économiques du pays en matière d'échanges.

Immeuble administratif - Centre du village - Avenue Georges Baudoux
Tél : 42 68 20

E-mail : kne@cci.nc

FB : Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie - CCI NC

❖ L'antenne de la CA - Chambre d'Agriculture

Elle est chargée d'aider et d'accompagner les entreprises dans le domaine agricole en ce qui concerne les démarches administratives. Elle donne des informations sur les études et l'apprentissage, propose des formations thématiques, donne des conseils juridiques et met à disposition un service de gestion et de comptabilité.

Immeuble administratif - Centre du village - Avenue Georges Baudoux
Tél : 42 35 08 / Fax : 42 75 08 E-mail : koumac@canc.nc
FB : Chambre d'agriculture Nouvelle-Calédonie



❖ L'antenne de la CMA - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Il s'agit d'une organisation chargée de :

- Représenter les artisans et défendre le secteur des métiers.
- Soutenir le développement des entreprises artisanales.
- Accompagner les artisans à chaque étape de la vie professionnelle de leurs entreprises.
- Former les jeunes par l'apprentissage et améliorer les compétences professionnelles par la formation continue.
- Promouvoir l'artisanat (expositions et salons).
- Fournir des informations, des conseils, un accompagnement.

Immeuble administratif - Centre du village - Avenue Georges Baudoux
Tél : 47 68 56 / Fax : 47 63 64 E-mail : koumac@cma.nc
FB : Chambre de Métiers et de l'Artisanat – CMA – NC



Les établissements médicaux

L'hôpital – Établissements médicaux

- ❖ CHN Centre Hospitalier du Nord – Paula Thavoavianon : Le 15 ou 42 65 00 - FB : Centre Hospitalier DU NORD
- Urgences : 42 65 15
- Laboratoire : 42 65 17
- Médecine : 42 65 22
- Caisse de l'Hôpital : 42 65 01
- Gestionnaire de site : 42 65 87
- Sage-femme : 42 82 59
- Radiologie : 42 65 18



Les ambulances - Établissements médicaux

- ❖ Ambulance Kae : 45 73 01 FB : Ambulances Kae
- ❖ Ambulance Santacroce : 47 69 28
- ❖ Ambulance Cap Nord : 47 80 81



Les infirmiers - Établissements médicaux

- ❖ Cabinet d'Infirmier Djafer : 42 32 16
- ❖ Cabinet Infirmier Libéral : 47 57 15
- ❖ Eguienta Catherine : 42 42 24
- ❖ Scarso Georges : 42 59 79

Les médecins Généralistes - Établissements médicaux

- ❖ Forcin Philippe : 47 58 55
- ❖ Kesteman Oliver : 42 65 00
- ❖ Lefevre Patrick : 42 65 00
- ❖ Roth-Heitz Mireille : 47 57 58

Les kinésithérapeutes - Établissements médicaux

- ❖ Centre de rééducation CODAK : 47 62 47
- ❖ Plas Gaël : 91 40 20
- ❖ Dinhut Olivier : 42 70 70

Les ostéopathes - Établissements médicaux

- ❖ Oue – Osteo : 79 20 93
FB : Yulika WEISS Oue-Osteo
- ❖ Mercier Cathleen Ostéopathe D.O : 81 81 67
FB : Cathleen Mercier Ostéopathe D.O
- ❖ Rat Karen : 47 62 47

Les dentistes - Établissements médicaux

- ❖ Rodriguez Franck : 47 62 76

Les numéros Supplémentaires liés au Domaine Médical

- ❖ Centre Spécialisé : CHS Albert Bousquet – Antenne médico-psychologique : 42 76 56
FB : CHS Albert Bousquet
- ❖ Sophrologue : Marie-Chantal Escande : 89 43 62
FB : Marie-Chantal Escande Sophrologue Tout commence par le bonheur
- ❖ Sage-Femme Libérale : Raymond Sylvaine : 75 12 80
- ❖ Pharmacie des Hibiscus : 47 59 60
- ❖ Centre Mère-Enfants : Services médico-sociaux Koumac : 47 63 70
- ❖ EHPAD : 44 95 55



Les commerces non-alimentaire

Les stations - Commerces non – alimentaire

- ❖ Station Mobil : 47 65 69 FB : Mobil Koumac
- ❖ Station Shell : 42 82 82 FB : Station SHELL Koumac
- ❖ Station Total : 47 61 75

Les agences immobilières - Commerces non – alimentaire

- ❖ ImmoNord : 47 60 50 (Basé sur koné) FB : Agence Immonord
- ❖ Berger L Scia : 47 62 36



Les instituts de beauté - Commerces non – alimentaire

- ❖ Joïa Centre de Bien être : 26 38 79 FB : Joïa Institut de beauté
- ❖ Institut Douce'Heure : 50 69 08 FB : institut Douce'heure



Les coiffeurs - Commerces non – alimentaire

- ❖ Couleurs dé'zil : 83 12 33

Les quincailleries / menuiseries / bâtiment / électricité - Commerces non – alimentaire

Les Quincailleries

- ❖ Quincaillerie / Bazar – Asinari : 47 62 40
- ❖ Les Bricoleurs : 45 74 22 FB : Quincaillerie Les Bricoleurs Koumac

Les Menuiseries

- ❖ Menuiserie Rieu : 47 52 44
- ❖ Menuiserie Saint - Pol Serge : 47 50 30

Électricité

- ❖ CF Pro Nord Sarl : 47 90 92

Bâtiment

- ❖ Polybat : 47 52 60
- ❖ Weiss Construction Sarl : 42 53 01
- ❖ G2 Terrassement : 42 57 44
- ❖ SVM Terrassement Sarl : 47 61 62



Les garages et commerces automobiles - Commerces non – alimentaire

Les Garages

- ❖ Garage Pamies : 47 62 28 FB : Garage Pamies mecanique auto
- ❖ Garage Evanno : 47 65 81
- ❖ Garage YC Services Sarl : 42 79 40
- ❖ Garage Kask Mecanique : 47 68 25

Les Commerces Automobiles

- ❖ OCD : 47 57 00 FB : OCD
- ❖ SFAC : 30 07 07 FB : SFAC Nouvelle-Calédonie
- ❖ GN Automobile Koumac : 77 23 94 FB : GN Automobile Koumac
- ❖ Adrenalin Motors Sport : 42 30 59



Les Remorqueurs

- ❖ Koumac Remorquage : 52 49 29
FB : Koumac Remorquage

Centre de Diagnostic - Automobiles

- ❖ Diag-in Koumac : 91 81 33
FB : Diag-in Koumac
- ❖ Centre de contrôle technique - Decoux : 47 62 79
- ❖ Maintenance Industrielle Nord Sarl : 47 18 53

Autres - Commerces non – alimentaire

- ❖ Au Centre Moderne : 42 82 88 FB : Au Centre Moderne Koumac
- ❖ La Librairie l'As de trèfle – Koumac : 47 62 64 FB : Papyrus Koumac
- ❖ Photo Koumac : 47 68 95 FB : PHOTO Koumac
- ❖ Diamantine : 47 55 04 FB : Diamantine Koumac
- ❖ La Kasba Koumac : 78 56 36 FB : La Kasba koumac
- ❖ Les pitchounes : 99 22 13 FB : Les Pitchounes
- ❖ Kadima Event's : 90 98 35 FB : Kadima Event's
- ❖ Le Fishing Shop : 47 55 99 FB : LE Fishing SHOP SARL
- ❖ Chez Toto Sarl MMC : 41 97 17



- ❖ Armurerie – La Cabane du chasseur : 47 38 83 FB : La Cabane du Chasseur
- ❖ Sarl Nord Construction Bois Père et Fils : 79 25 26 FB : SARL Nord Construction Bois Père et Fils
- ❖ Location de paddle, canoë : 42 39 49 FB : Le Gîte du Lagon
- ❖ Jam Informatique : 42 48 00 FB : Jam Informatique
- ❖ Technotronic : 42 35 32



- ❖ Koumac Locations (outillage) : 28 20 98
- ❖ Laverie Ozarev : 47 63 61
- ❖ Express Laverie : 42 81 61
- ❖ Clinique Vétérinaire du Récif : 27 80 50
- ❖ Pension pour Animaux : Station les 3 Creeks - Weiss Pascale : 97 65 64

- ❖ ERRH - Reflex Ressources Humaines : 47 55 35
- ❖ Société d'Expertise Comptable et de Conseils de Calédonie : 43 19 19
- ❖ Nord Conseils, Assistance et Saisies : 29 10 12
- ❖ RDM Sarl (climatisation) : 42 78 02



- ❖ Entreprise Mercier Fabrice Sarl : 47 59 81
- ❖ Bio Nettoyage : 47 37 12
- ❖ Allyan's Géologie : 47 20 19

- ❖ Minex (mines) : 45 94 48
- ❖ Centre Minier SLN – Tiébaghi : 47 79 50
- ❖ GTDN - Construction : 47 61 74
- ❖ Société de roulage de Tiébaghi Sarl : 42 80 02
- ❖ Société minière Georges Montagnat : 45 97 03



Les commerces d'alimentation

Alimentations générales et épiceries - Les Commerces d'alimentation

- ❖ Chez Nino : 47 67 82 FB : Magéco et Nino Koumac
- ❖ Chez Heli - Magéco : 47 62 12 FB : Magéco et Nino Koumac
- ❖ Jemati : 47 62 48 FB : Jemati Koumac
- ❖ LGO Alimentation : 47 36 63
- ❖ Koumac Discount : 42 58 16



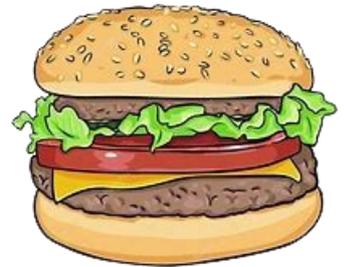
Restauration - Les Commerces d'alimentation

Les Restaurants

- ❖ Le Monitel : 47 66 66 FB : Monitel – Koumac
- ❖ Le Diagane : 46 77 70 FB : Hôtel Karem Bay
- ❖ Le Passiflore : 42 71 71 FB : Le Passiflore Hotel-Restaurant Koumac

Les Snacks / Pizzerias

- ❖ L'Andaluz : 47 69 30 FB : L'andaluz BAR
- ❖ Le Chic'n Snack Bar : 93 18 06 FB : Le Chic'n Snack Bar Café Terrasse
- ❖ Chick and pizz' : 43 21 00 FB : Chick and pizz
- ❖ Rirette pizza : 47 60 06 FB : Les Pizzas de Rirette
- ❖ Le Mana snack : 86 36 24 FB : MANA SNACK
- ❖ L'Escale : 42 35 85



Les Traiteurs

- ❖ Aux Saveurs Lagonaires : 86 84 54
- ❖ Les 4 Épices : 47 52 81
- ❖ Suratmi : 79 69 17
- ❖ Aux Délices et Saveurs de Khian : 47 90 68
- ❖ Association Eika : 47 65 14
- ❖ La Restauration du Nord : 42 79 14



Les boucheries / charcuteries / poissonneries - Les Commerces d'alimentation

- ❖ La Boucherie Le Pahea (au sein de l'épicerie LGO) : 42 31 27
- ❖ La Boucherie du Nord : 47 54 10

- ❖ La Poissonnerie Menaouer: 92 88 32 FB : Poissonnerie Menaouer
- ❖ La Poissonnerie du nord : 25 23 74 FB : Poissonnerie du nord koumac

Les boulangeries / pâtisseries - Les Commerces d'alimentation

- ❖ La Pâtisserie Chocolatine : 47 65 82
- ❖ La Boulangerie Pains du Nord : 42 35 00

Autres - Commerces d'alimentation

- ❖ Le Millésime : 44 26 02 FB : Le Millésime
- ❖ Le Coin de l'Œnophile : 47 80 20 FB : Le Coin de l'Œnophile



Les différentes associations

Les associations liées au domaine sportif – Les différentes associations

AÏKIDO

❖ ACK

M. Do Jean-Paul
Tél : 77 69 13
E - mail : jpdo@mls.nc



KARATÉ

❖ Shotokan Karaté Club

M. Lagarde Lionel
Tél : 94 22 93 / 86 36 62
E-mail : la.boiteaoutils@hotmail.fr
FB : SHOTOKAN KARATE CLUB KOUMAC

RAID - RANDONNÉE

❖ Ass.Rando Raideurs de Koumac

Mme. Mederic Brigitte
Tél : 78 81 53
E-mail : medericbrigitte@gmail.com
FB : Association Rando Raideurs de Koumac



GYM – AQUAGYM – DANSE - STEP...

❖ Body-Gym II

Mme. Duret Valérie
Tél : 42 76 04 / 82 66 82
E-mail : valou@mls.nc

PÉTANQUE

❖ Davène Pétanque de Koumac ADPK

M. Pam Van Glen
Tél : 92 72 46

TENNIS DE TABLE

❖ Impassible Nord de Koumac

Mme. Faehau Fabianna
Tél : 94 65 32
E-mail : wakofaby@hotmail.fr



JUDO

❖ Seidokan

M. Dubois J-Batiste

Tél : 93 25 65

E-mail : seidokan.koumac@gmail.com

TENNIS

❖ Tennis Club de Koumac

M. Jarraud Jeremy

Tél : 87 94 87 / 50 44 30

E-mail : jeje.jarraud@outlook.fr

FB : Tennis Club De Koumac

FOOT - BALL

❖ Ass.Sportive du Grand Nord

M. Phadom Paul

Tél : 93 69 77 E-mail : pphadom@gmail.com

ESCALADE

❖ Vertikalédonie

Mme. Rousset Alexane

Tél : 97 38 55 / 54 51 35

E-mail : contact@vertikaledonie.com

FB : Vertikaledonie

ÉQUITATION

❖ La Crinière

Mme. Dilasser Mathilde

Tél : 47 90 20

E-mail : lacrinier109@gmail.com

FB : Club Hippique La Crinière

ATHLÉTISME

❖ Koumac Nord Athlétisme

M. Cazassus Laurent

Tél : 82 13 81 / 77 81 38

E-mail : koumacnordathle@gmail.com

FB : Koumac Nord Athlé

VTT

❖ As. Sportive l'Enfer du Nord

M. Berger Jonathan

Tél : 80 65 40

E-mail : as.enferdunord@gmail.com

FB : Association Sportive l'Enfer DU NORD



BASKET - BALL

❖ As. Sportive Tiébaghi Basketball

Mme. Weiss Laurène

Tél : 81 11 94 / 99 37 43

FB : Association Sportive Tiébaghi Basket-ball

E-mail : john.jarraud@outlook.fr



TIR Á L'ARC

❖ Les Archers de Koumac

M. Stiquel Olivier

Tél : 93 05 15

E-mail : archerkmc@gmail.com

MUSCULATION

❖ Physique Club de Koumac

M. Paugois Laurent

Tél : 79 43 96

E-mail : a.chevalier@province-nord.nc



BALLTRAP

❖ Club de tir de Koumac

M. Martin Antonio

Tél : 79 70 68

FB : Club de tir de Koumac

E-mail : ent.cn@lagoon.nc

RUGBY

❖ Les Tricots du Nord

RSMA

Tél : 47 88 12 / 93 46 01

FB : Les Tricots du Nord Rugby

E-mail : commandantensecond@rsma.nc

VA'A

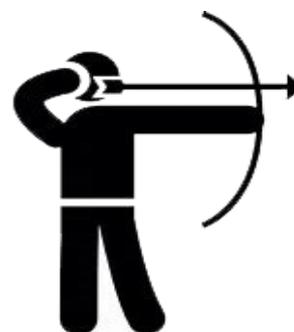
❖ Club de Va'a Socometra Hoe

M. Song Natael

Tél : 76 17 46

E-mail : socometra.hoe@gmail.com

FB : Nixumwaak Nautique-club



PLONGÉE

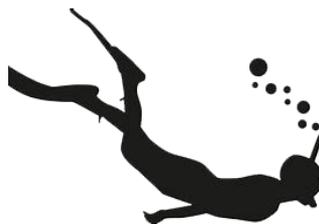
❖ Rêve Bleu Calédonie

M. Lecornu David

Tél : 97 83 12

FB : Reve Bleu Caledonie

E-mail : revebleucaledonie@yahoo.fr



VOILE

❖ Les Toiles du Lagon

M. Vanni Xavier

Tél : 94 62 90

FB : Les Toiles du Lagon

E-mail : lestoilesdulagon@gmail.com



Crosstraining

❖ FitLife

M. Jarraud Jeremy

Tél : 87 94 87

FB : FitLife

E-mail : jeje.jarraud@outlook.fr

Yoga

❖ Club de Yoga

M. Beckers Cedric

Tél : 97 38 55



SPORTS MULTIPLES

❖ Office Municipal des Sports (OMS)

M. Song Natael

Tél : 47 60 17

FB : Oms koumac

E-mail : oms@mairie-koumac.nc

❖ Ass.Sport Adapté du Nord

M. Jarraud Jonathan

Tél : 99 37 43

E-mail : john.jarraud@outlook.fr

❖ Ass.Sportive du collège

M. Salmon Jérôme - Collège de Koumac

Tél : 84 86 35

E-mail : ce.9830007r@ac-noumea.nc

Renseignements supplémentaires auprès
de notre animatrice sportive

Mme. Amaëlle QUINIOU

Tél : 47 60 17 – 86 10 90

E-mail : educsport@mairie-koumac.nc



Les associations liées au domaine de l'environnement et de la culture

❖ **ASPMHNC** Association pour la sauvegarde du patrimoine minier et historique du nord calédonien
Tél : 75 02 26

FB : ASPMHNC Vieux village de Tiébaghi
E-mail : vieuxvillagetiebaghi@gmail.com

❖ **Fédération des femmes de Koumac**

Tél : 78 95 37

E-mail : santinoft@canl.nc

FB : FEDERATION DES FEMMES DE KOUMAC

❖ **Association les cheveux blancs**

Tél : 77 17 37

E-mail : jocerbert@hotmail.com

BF : Cheveux Blancs

❖ **CSA-RSMA**

M. Schenin – King Herve

Tél : 51 22 42

E-mail : herve-scheninking@hotmail.fr

❖ **Association Tempo (Art & culture)**

Tél : 98 22 33

FB : Association Tempo

E-mail : tempo.assos@gmail.com

❖ **Nîxûmwâk Environnement**

E-mail : asso.koumac@gmail.com

FB : Nîxûmwâk Environnement

❖ **AFMI** (association de formation des musiciens intervenants)

Tél : 42 33 04

FB : AFMI Nouvelle Calédonie

❖ **Male'va** (développement durable et économies solidaires)

Tél : 85 61 09

E-mail : presidence@maleva.nc

FB : ASSOCIATION MALE'VA NOUVELLE-CALEDONIE

❖ **Les apiculteurs du nord :**

Tél : 79 84 37



Les associations liées au domaine social, communales, économiques et tribales

❖ **ACAMAD** (association communale d'aide et de maintien à domicile)

Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 11h

Permanence téléphonique : Mme. Duraisin : 47 73 69

Mme. Brown : 47 73 58 Urgence : 77 83 26

❖ **Kiwanis Club Ralia Koumac**

Tél : 47 63 41

FB : Kiwanis Ralia KOUMAC

❖ **Lion's Club**

Tél : 79 47 32

Mail : koumacionsclub@gmail.com

FB : Lion's Club Koumac



❖ **Association des habitants de Chagrin**

Tél : 87 52 21

E-mail : jb.koumac@gmail.com

❖ **Association du marché communal**

Tél : 87 52 21

E-mail : jb.koumac@gmail.com

FB : marché koumac

❖ **ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Économique**

Tél : 42 58 56 / 05 05 55

FB : Adie Nouvelle-Calédonie

❖ **Initiatives Nouvelle-Calédonie**

Tél : 24 40 14

E-mail : herve-scheninking@hotmail.fr

FB : Initiative Nouvelle-Calédonie

❖ **Association Drehu kmc**

Tél : 82 23 57

❖ **Eika**

Tél : 89 22 17



Les associations liées au domaine de la santé

❖ **ATIR NC (association prévention et traitement de l'insuffisance rénale)**

Tél : 42 86 42

❖ **Paula solidarité « lutte contre les violences subies par les femmes »**

Tél : 42 49 83 / 93 19 66

❖ **Maison d'accueil de Paagoumène**

Tél : 42 76 56

❖ **Soutien aux malades du cancer (« Octobre Rose »)**

Tél : 81 55 78

❖ **Aids vi weamingue**

Tél : 78 91 01

FB : oKtobre rose

❖ **Association L'Hôpital du cœur**

Tél : 93 07 13

FB : Association l'Hôpital du cœur



L'emploi et les formations

Les organismes liés à l'emploi et les formations

❖ **La DEFIJ** - Direction de l'Enseignement, de la formation et de l'insertion des jeunes

Tél : 47.72.27 / E-mail : defij.contact@province-nord.nc

FB : Province Nord

❖ **Cap Emploi - Province Nord**

Tél : 47 19 91 / E-mail : v.caunes@cap-emploi.nc

FB : Cap Emploi NC

❖ **La Mission Locale d'Insertion des Jeunes de la Province Nord (MLIJ)**

Tél : 42 83 22 / 79 20 13 / E-mail : mijkoumac@lagoon.nc

FB : Mij Nord

❖ **Le Point d'Insertion Jeunesse (PIJ)**

Tél : 42 80 45 / E-mail : pijkmc@yahoo.fr

FB : Pij Koumac

❖ **Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP)**

En ayant recours aux APP dans le cadre d'un projet professionnel ou personnel, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement pédagogique spécifique, dans les domaines généraux et professionnels, qui vous permettra d'accroître vos connaissances et de développer votre autonomie.

→ Horaires : Du lundi au jeudi de 8h à 15h et le vendredi de 8h à 12h.

Tél : 47 19 39

E-mail : Yanita.quenegeie@appnc.nc

❖ **Le Régiment du Service militaire adapté (RSMA)**

Créé à Koumac en 1986 sous le nom « Détachement du Service Militaire Adapté », le GSMA (depuis 1996) a pour mission de favoriser l'insertion dans la vie active des jeunes calédoniens en échec scolaire et professionnel. Pour cela, il propose plusieurs formations à l'issue desquelles une aide à l'insertion professionnelle est mise en oeuvre.

Les formations proposées à Koumac :

→ Auxiliaire d'autonomie

→ Plateforme hôtellerie-restauration

→ Agent de prévention et de sécurité

→ Sapeur-pompier volontaire

→ Plateforme des métiers de la Terre

→ Maintenance informatique de proximité

→ Remise à niveau et employabilité des volontaires diplômés

→ Plateforme préparatoire des métiers du transport et de la logistique

Il comprend également une cellule d'instruction élémentaire de conduite agréée qui délivre les permis de conduire VL, PL et TC.

Recrutement :

Tel : 47 88 21 / 47 88 64

E-mail : smarecruite@rsma.nc

FB : RSMA-NC c'est CHOC



PROVINCE NORD



La vie scolaire et les garderies

Les établissements Scolaires

Maternelle

- ❖ École Maternelle de Bwadouvalan : 47 62 91 FB : Ecole Maternelle BWADOUVALAN

Horaires d'ouverture

Matin : de 7h45 à 11h30 Vendredi après-midi : de 13h à 15h
Après-midi : de 13h – 15h45

Primaire

- ❖ École primaire - Charles Mermoud : 47 62 21 FB : Ecole Charles MERMOUD KOUMAC
- ❖ École Privée - FELP de Wanap : 42 78 22 FB : Ecole Primaire de WANAP

Horaires d'ouverture

Matin : de 7h45 à 11h15 Mercredi : de 7h45 à 11h30 Vendredi après-midi : de 13h à 15h
Après-midi : de 13h à 15h30

Collège et Lycée

- ❖ Collège : 47 62 81 FB : APE DU COLLEGE ALP ET SEGPA DE KOUMAC
- ❖ Antenne du Lycée Professionnel (ALP) : 47 62 27 FB : Alp Koumac

Horaires d'ouverture

Matin : de 7h30 à 11h40 Vendredi après-midi : de 12h50 à 14h45
Après-midi : de 12h50 à 16h00

Internat

- ❖ Internat Provincial de Koumac : 47 61 13

Les garderies

- ❖ MWA - ALO : 76 92 93
- ❖ MINI CRECHE « LES P'TITS FILOUS » : 75 56 16
- ❖ Les P'tits colibris : 86 83 72
- ❖ Paulin Joanna : 75 14 81
- ❖ Baraontant Cecile : 97 64 43

La caisse des écoles

Coordonnées

Située derrière l'internat provincial (Avenue Georges Baudoux)

Responsable des activités périscolaires et extra-scolaires :

47 14 65 – s.belkassenbenamard@mairie-koumac.nc

Secrétaire comptable : 47 14 64 – k.tiavouane@mairie-koumac.nc

Régisseur : 47 14 64 - s.tuaula@mairie-koumac.nc

Gestionnaire : 47 12 02 – a.meciago@mairie-koumac.nc / cde@mairie-koumac.nc

FB : Caisse des écoles de Koumac

Horaires d'ouverture

Service Animation :

Lundi au jeudi : 7h 30 - 11h 30 / 12h 15 – 16h15
Vendredi : 7h30 – 11h30 / 12h15 – 15h15

Service de la Régie :

Lundi & mardi : 7h 30 - 11h 30 / 12h 15 – 16h15
Mercredi & jeudi : 7h30 – 15h30
Vendredi : 7h30 – 11h30 / 12h15-15h15
Clôture des encaissements à 10h

Les transports et réseaux divers

L' accès à la commune de Koumac

Il existe une voie d'accès principale (la RPN1 - Route Provinciale) qui permet d'entrer et de sortir du village de Koumac.

Elle s'ouvre sur la commune voisine de Kaala-Gomen vers le sud et sur la commune de Poum au nord.



Les transporteurs privés

Navettes et bus destinés à la commune de Koumac

- ❖ Guathoti Transports : 42 74 75
- ❖ Delhumeau Roy : 95 27 67
- ❖ Izono-Kunjo Thérèse : 84 33 28
- ❖ Pham-Van Steeve : 81 51 89
- ❖ Parent Erica : 82 00 16



Les transporteurs de marchandises

- ❖ CENC - Cagou Express : 89 03 54
- ❖ Transport Koumac : 50 04 22
- ❖ Jérémy Chenu Transport : 98 36 07

Les locations de voitures

- ❖ Garage Pamies : 47 62 28

Les taxis

- ❖ Taxis : 86 06 64

Les transports par voie maritime

On peut aussi accéder à Koumac par voie maritime grâce à la marina de Pandop. Elle est aménagée pour accueillir à la fois des plaisanciers, mais aussi les bateaux de pêche des pêcheries du Nord. Cette marina est également le point de départ du SeaBreeze, reliant les îles Bélép à la grande-terre.



- ❖ Capitainerie de Pandop : 47 34 34
- ❖ Yalap Belep SAS (SeaBreeze) : 42 57 74

E-mail : marina@mairie-koumac.nc
E-mail : reservations@yalapbelep.nc

Les transports par voie aérienne

Si vous prenez la voie d'accès nord de Koumac, vous pourrez apercevoir, après quelques centaines de mètres, l'aéroport de Koumac. La compagnie aérienne Air Calédonie est chargée de relier par ATR le village de Koumac à Koné / Nouméa. Koumac est également une escale lors du vol en partance pour les îles Bélép.

- ❖ **Aérodrome de Koumac** : 42 37 74
- ❖ **Aircalin** : 26 55 00 (réservations)
FB : Aircalin
SI : www.aircalin.com
- ❖ **Air Calédonie** : 25 03 00 (standard général)
FB : AIR CALEDONIE
SI : www.air-caledonie.nc
- ❖ **Air Loyauté** : 25 37 57
FB : Air Loyauté
SI : www.air-loyaute.nc
- ❖ **Air France, KLM** : 41 48 48 (réservations / infos générales)



Les transports scolaires

Il existe sur la commune 5 circuits de transport scolaire qui desservent la quasi-totalité des lieux d'habitation. Les inscriptions au ramassage scolaire s'effectuent auprès de la caisse des écoles de Koumac.

CIRCUIT 1 - LOT 1 PANUNA - KARAACK - PAGOU			
Estimation HEURE DE RAMASSAGE		Estimation HEURE DE RETOUR	
Circuit	Collège/primaire/Maternelle	Circuit	Maternelle/primaire/Collège
Départ	6h45	Départ Maternelle	15h25
Panuna 1	6h50	Départ Primaire	16h15
Panuna 2	6h53	Départ Collège	16h15
Panuna 3	6h55	Pagou 3	16h17
Karaack	6h57	Pagou 2	16h19
Pagou 1	6h59	Pagou 1	16h22
Pagou 2	6h57	Karaack	16h24
Pagou 3	7h00	Panuna 3	16h26
Arrivée collège	7h20	Panuna 2	16h28
Arrivée Primaire	7h20	Panuna 1	16h30
Arrivée maternelle	7h45	Gare routière	16h35

CIRCUIT 2 - LOT 2			
PAAGOUMENE - CAMP BIGA - TENJAI - STADE TEIN MALA			
Estimation HEURE DE RAMASSAGE		Estimation HEURE DE RETOUR	
Circuit	Collège/primaire/Maternelle	Circuit	Maternelle/primaire/Collège
Départ	6h50	Maternelle	15h25
Paagoumène	7h00	Primaire	16h15
Camp Biga	7h05	Collège	16h15
Tenjaï	7h08	Pont Koumac	16h17
Stade Tein-Mala	7h10	Stade Tein-Mala	16h18
Pont Koumac	7h15	Tenjaï	16h20
collège	7h20	Camp Biga	16h30
Primaire	7h20	Paagoumène	16h45
Maternelle	7h45	Gare routière	16h55

CIRCUIT 2 - LOT 3			
PAOP - GALAGAWI - WANAP			
HEURE DE RAMASSAGE		HEURE DE RETOUR	
Circuit	Collège/primaire/Maternelle	Circuit	Maternelle/primaire/Collège
Départ	7h00	Maternelle	15h25
Paop	7h10	Primaire	16h15
Galagawi	7h12	Collège	16h15
Wanap 1	7h15	Paop	16h16
Wanap 2	7h17	Galagawi	16h19
Wanap 3	7h18	Wanap 1	16h21
collège	7h20	Wanap 2	16h23
Primaire	7h20	Wanap 3	16h25
Maternelle	7h45	Gare routière	16h35

CIRCUIT 3 - LOT 4			
KAREMBE - TOUGOUBE - RIVIERE - GROTTTE			
Estimation HEURE DE RAMASSAGE		Estimation HEURE DE RETOUR	
Circuit	Collège/primaire/Maternelle	Circuit	Maternelle/primaire/Collège
Gare routière	6h20	Départ Maternelle	15h25
Karembé 1	6h30	Départ Primaire	16h15
Karembé 2	6h35	Départ Collège	16h15
Karembé 3	6h39	Rivière/grotte	16h17
Tougoupe	6h47	Tougoupe	16h20
Rivière/grotte	6h54	Karembé 3	16h25
Arrivée collège	7h20	Karembé 2	16h35
Arrivée Primaire	7h20	Karembé 1	16h50
Arrivée maternelle	7h45	Gare routière	16h55

CIRCUIT 4 - LOT 5			
GARE ROUTIERE - BAMBOU - CHAGRIN			
Estimation HEURE DE RAMASSAGE		Estimation HEURE DE RETOUR	
Circuit	Collège/primaire/Maternelle	Circuit	Maternelle/primaire/Collège
Gare routière	6h35	Départ Maternelle	15h25
Bambou	6h49	Départ Primaire	16h15
3 Creeks	6h54	Départ Collège	16h15
La Roche	6h56	Bambou	16h29
Chagrin	7h05	3 Creeks	16h34
Arrivée collège	7h15	La Roche	16h36
Arrivée Primaire	7h15	Chagrin	16h45
Arrivée maternelle	7h40	Gare routière	16h55

Le réseau de transport interurbain

La Gare routière de Koumac – Bus Rai

On peut également atteindre d'autres communes par d'autres routes plus petites.

Outre la circulation automobile, Koumac est desservie par un réseau de bus privés (Les lignes de bus « Rai ») qui la relie à Nouméa ainsi que d'autres communes, en longeant la côte ouest de la grande terre généralement. Les lignes de bus Rai propose 25 lignes et 360 arrêts répartis sur l'ensemble de la grande terre.

Les véhicules sont confortables, ils disposent de la climatisation et de la vidéo. Côté sécurité, chaque siège est pourvu d'une ceinture de sécurité et les cars sont équipés d'un éthylotest anti démarrage. Avec ses 40 autocars de grand tourisme, le RAI permet de visiter la Nouvelle-Calédonie à un prix très abordable, sans le stress et la fatigue liés à la conduite routière.



Renseignements supplémentaires auprès de la Gare Moselle

Service Lignes de bus Rai

Située à Nouméa – Centre-Ville – Près du Cinécité (Cinéma)

Tél : 05 81 61 (numéro gratuit)

E-mail : accueil@smti.nc

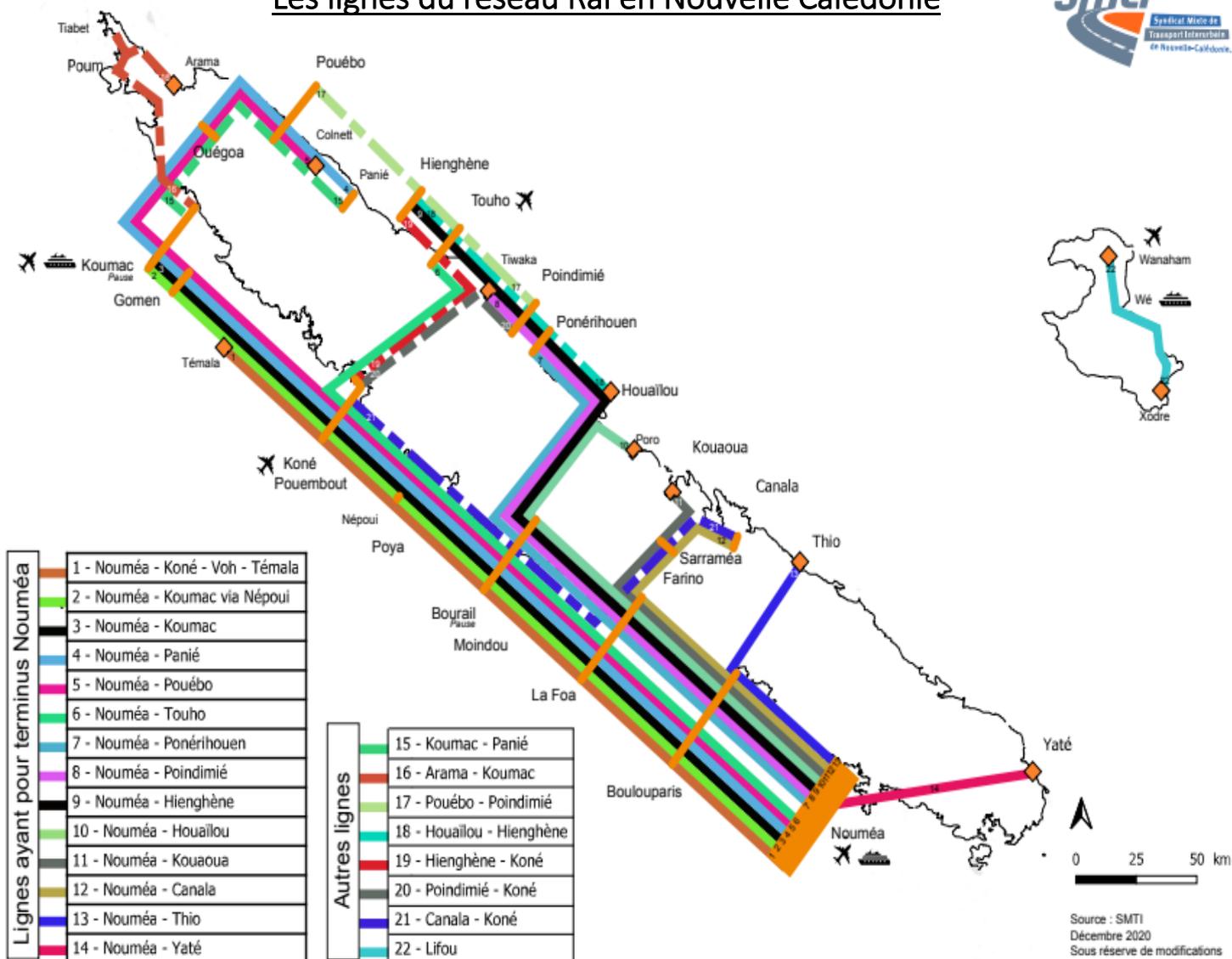
FB : Rai

Site internet : www.rai.nc

Horaires d'ouverture des guichets de vente

Lundi au Dimanche : 6h - 12h

Les lignes du réseau Rai en Nouvelle Calédonie





Lignes de Bus Raï en lien avec la commune de Koumac

Lignes de Bus et numéros de lignes	Jours de circulation						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	Noms des lignes et heures de départ des bus						
Koumac vers Nouméa (Par Népoui) - n°2	KCNN 4h30	KCNN 4h30	KCNN 4h30	KCNN 4h30	KCNN 4h30 et 13h30	KCNN 4h30	KCNN 10h
Nouméa vers Koumac (Par Népoui) – n°2	NNKC 6H30	NNKC 6H30	NNKC 6H30	NNKC 6H30	NNKC 6H30 ET 16H	NNKC 7H	NNKC 7H
Koumac vers Nouméa – n°3	KCNO 11h45	KCNO 11h45	KCNO 11h45 et 13h	KCNO 11h45	KCNO 11h45 et 16h30	KCNO 11h45	KCNO 11h45 et 15h
Nouméa vers Koumac – n°3	NOKC 11H30	NOKC 11H30	NOKC 11H30 et 15h	NOKC 11h30	NOKC 11h30 et 17h30	NOKC 11h30	NOKC 10h et 15h
Panié vers Koumac – n°15		PAKC 6H	PAKC 6H				
Koumac vers Panié – n°15		KCPA 13h	KCPA 13h				
Arama et Poum vers Koumac - n°16	ARKC 4H20		ARKC 8H50		ARKC 8H		ARKC 8H
Koumac vers Arama et Poum – n°16	KCAR 13H30		KCAR 15H		KCAR 17H30	KCAR	KCAR 13H30

Concernant le village de Koumac, il existe une ligne de bus destinée à la marina de Pandop, qui est desservie à l'arrivée et au départ du bateau « Seabreeze » qui dessert l'île de Belep.

Lignes de Bus	Jours de circulation						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	Heures de départ et d'arrivée des bus						
Nouméa vers la Marina de Pandop (par Népoui)					Départ : 6h30 Arrivée : 12h28		
Marina de Pandop vers la Gare routière de Koumac					Départ : 10h43 Arrivée : 10h49		

Les réseaux de communication

Les Accès Internet

❖ L'OPT (Office des Postes et Télécommunications)

L'OPT-NC est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) depuis 1958, transféré à la Nouvelle-Calédonie en 2003. Il assure dans un cadre réglementaire dépendant de l'État (code monétaire et financier)

les services financiers et pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, l'offre et la fourniture des services publics et complémentaires du domaine des télécommunications et du postal encadrés par le code des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie.



FB : OPT - NC

Par téléphone : 20 23 40 ou le 1000 (appel gratuit)

Par Internet : En remplissant le formulaire électronique

Par télécopie : En composant le 1001 (appel gratuit) ou + 687 27 00 37 (depuis l'étranger)

Par voie postale : En adressant votre courrier non affranchi à : Service Clientèle OPT,
BP 40001—98865 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie

Application « 1012 »

Recherche de numéros téléphoniques sur toute la Nouvelle-Calédonie – Service OPT



Différents forfaits

pour bénéficier d'internet sur son téléphone portable – Service OPT

FORFAITS 		
POUR CEUX QUI ONT TOUT COMPRIS ! Internet + appels + SMS illimités		
	500 Mo + 30 min + SMS ill.	990€
	1 Go + 1 h + SMS ill.	1900€
	5 Go + 2 h + SMS ill.	3900€
	15 Go + 5 h + SMS ill.	5900€
	30 Go + 10 h + SMS ill.	7900€
	60 Go + 20 h + SMS ill.	12900€

❖ La Médiathèque Louis Bastien

Tél : 47 12 22

E-mail : mediatheque@mairie-koumac.nc

FB : Médiathèque Louis Bastien

Horaires d'ouverture

Mardi : 10h00 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 17h 00

Jedi : 13h00 - 18h00

Vendredi : 10h00 - 17h00

Samedi : 8h00 - 11h45

❖ Le PIJ (Point Information Jeunesse)

Tél : 42 80 45

FB : Pij Koumac

E-mail : pijkmc@yahoo.fr

❖ Le Point WI-FI, avec carte I-Net

Gîte du lagon & Marina de Pandop



L'eau, l'électricité et l'assainissement

L'eau et l'assainissement

❖ AQUA NORD

Aqua Nord est une filiale de la Calédonienne des Eaux. Son siège social est basé à Voh, elle développe essentiellement son activité dans la Province Nord et la Provinces des Iles et bénéficie du support et de l'expertise de la Calédonienne des Eaux.



Depuis 2006, accompagnés du leader mondial SUEZ et de la CDE, celle-ci met à la disposition des collectivités locales, des particuliers et des professionnels l'expertise et le savoir-faire dans les domaines de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Elle assure la conception, la réalisation d'équipements de production, chloration, surpression et traitement d'eau potable ainsi que de collecte et traitement des eaux usées. Le laboratoire d'Aqua Nord bénéficie d'équipements d'analyses les plus modernes. Il réalise des analyses pour les collectivités, les industriels, les entreprises privées et bureaux d'études.

À Koumac, la société utilise la télégestion avec un système de relevage automatique.

Lundi au Jeudi : 7h - 11h30 / 12h - 16h Vendredi : 7h - 12h
 Tél : 47 61 18 E-mail : clientele@eec.engie.com
 FB : AQUA NORD

L'électricité

❖ EEC ENGIE

EEC ENGIE Nouvelle-Calédonie, est le principal distributeur d'énergie en Nouvelle-Calédonie. La société intervient sur le territoire calédonien depuis 1929, date à laquelle s'est vue confier, sous la dénomination d'Unelco, la concession de la production et la distribution de l'électricité.



COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

La société gère aujourd'hui les distributions d'énergie électrique des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac, Canala, Thio et Lifou et assure également la maintenance et l'exploitation des installations de l'éclairage public sur l'ensemble de ses concessions hors Dumbéa. Les contrats établis avec les communes concèdent à EEC l'exclusivité du service public de distribution électrique ainsi que la gestion des investissements de distribution sous contrôle contractuel des concédants sur le territoire de la commune.

Lundi au Jeudi : 7h - 11h30 / 12h - 16h Vendredi : 7h - 12h
 Tél : 47 61 18 E-mail : clientele@eec.engie.com
 FB : EEC ENGIE

Sport et aires de jeux

Équipements sportifs et aires de jeux

Équipements Sportifs

La commune dispose d'une infrastructure sportive permettant la pratique de plusieurs disciplines. Celle-ci a été rénovée et mise aux normes à l'occasion de la XIVème édition des « Jeux du Pacifique ».

L'équipement sportif se compose :

- ❖ Du stade TEIN-Mala (Football)
- ❖ D'un plateau sportif
- ❖ D'une salle omnisports
- ❖ De cours de tennis
- ❖ D'une salle de gymnastique
- ❖ D'une aire de sports en plein air (agrée)
- ❖ D'une salle de musculation
- ❖ D'une salle de tennis de table
- ❖ D'une salle d'arts martiaux
- ❖ D'un boulodrome
- ❖ D'un skate parc



Les aires de jeux

Plusieurs espaces ont été aménagés pour les enfants dans le village, avec des structures multisports et un éclairage public. Ces espaces se situent dans les lieux suivants :

Les parcs de jeux sont :

- ❖ Le parc Eugène Flotat → Lotissement de la SIC – Avenue Georges Baudoux
- ❖ Le parc René Bouteille → Lotissement Municipal - Rue Georges Weiss
- ❖ Le parc Jean - Baptiste Conri → Lotissement – Rue Julien Pacilly
- ❖ Le parc Victor Gauvan → Lotissement Ballande - Rue Camille Girard
- ❖ Le parc de Wanap → Tribu de Wanap, situé à côté de l'école maternelle de Wanap
- ❖ Le parc de la Marina de Pandop → situé à côté de la place des flamboyants
- ❖ Le parc de la Résidence Tougoupe → situé à l'entrée de la Résidence de Tougoupe
- ❖ Le parc Camille Weiss → situé au lieu-dit Chagrin
- ❖ Le parc des Grottes → situé sur la gauche, à l'entrée du site des Grottes de Koumac
- ❖ Le parc Marcelle Blanc → situé au lieu-dit Paagoumène
- ❖ Le parc du Lotissement tribal → situé à l'entrée du Lotissement Tribal

L'Environnement

Les Gardes – nature

La brigade des gardes nature

Créée à l'initiative de la Province Nord pour assurer le respect du Code de l'Environnement, adopté le 24 novembre 2008, la Brigade des Gardes Nature (BGN) de Koumac exerce ses fonctions sur le secteur nord de la Nouvelle-Calédonie.



❖ Les missions et membres de la brigade :

- L'étude des milieux naturels
- Le constat des infractions au Code de l'Environnement
- L'application des sanctions relatives à ces infractions
- Être un relai entre les autorités coutumières et civiles
- Whala-Windi Jürgen
- Mathieu Alice
- Hatjopoulos Christophe

Coordonnées de la Brigade des gardes nature de Koumac

Bureau situé au District Forestier de la DDEE
Tél : 42 89 62 / 75 88 23

La sterne néréis du lagon du Nord-Ouest



La Sterne néréis de Nouvelle-Calédonie est une sous-espèce endémique : Sternula nereis exsul. C'est un oiseau marin de la famille des mouettes dont le plumage est de couleur gris clair et noir, des pattes oranges foncées et dont le bec est jaune – orangé. Ses oiseaux nichent en colonies sur des îlots sableux ou des sillons coraliens. Cette espèce est très vulnérable, il existe seulement entre 150 à 200 couples nicheurs connus soit plus de ¾ de la sous-espèce nichant sur Koumac et Kaala-Gomen.

C'est pour cela que le projet « Sterne néréis » est né avec la collaboration des gardes natures de la Province nord ainsi que l'association « **Nixûmwâk Environnement** ». Il s'agit d'un programme de suivi mais aussi un projet de communication et de sensibilisation autour de cet oiseau remarquable.

Pour aider à la préservation de cette espèce 3 règles majeures sont à respecter :

- Si je vois ce mât je ne débarque pas
- Je respecte les zones de nidification
- Je ne débarque pas mon chien sur les îlots

De plus, de nombreux autres projets et actions sont également entrepris en lien avec le domaine de l'environnement : le reboisement, la sauvegarde d'espèces végétales et/ou animales ...etc.

Pour plus d'informations sur ce projet ou sur l'environnement de la zone de Koumac.

Coordonnées

Brigade des gardes nature de Koumac

Tél : 42 89 62 / 75 88 23

E-mail : nereis@province-nord.nc

FB : Projet Sterne néréis

Nixûmwâk Environnement

E-mail : asso.koumac@gmail.com

FB : Nixûmwâk Environnement



Les déchets

Les dépotoirs sauvages



Arrêté n° 13/2010 du 18/05/2010

- ❖ **Art.1** : Les dépotoirs sauvages en bordure de route, dans tout espace public, sur tout le territoire et sur les zones maritimes bordant le littoral de la Commune de Koumac sont strictement interdits.
- ❖ **Art.2** : Tout contrevenant à la présente décision sera passible d'une amende et de poursuites (Code Pénal, Règlement Territorial relatif à l'hygiène municipale).
- ❖ **Art.3** : Par interdiction de dépotoirs sauvages, il faut comprendre « interdiction de déchets ménager, industriel, déchets verts, ou quel que soit la nature du déchet pouvant nuire à l'environnement ».
- ❖ **Art.5** : Le ramassage des déchets de toute nature et les ordures ménagères s'effectueront vers le Centre d'Enfouissement Intercommunal au lieu-dit « Oué Bouameu » aux jours de ramassages fixés par le SIMM NORD. En dehors de ce calendrier, les déchets seront évacués au frais et par les propres moyens des usagers du C.E.T du SIMM NORD.

L'entretien des terrains bâtis ou non bâtis



Arrêté n°10/2020 du 09/04/2020

- ❖ **Art. 1** : Les propriétés, les jardins bâtis ou non y compris les plantations et haies en limites de voiries doivent être soigneusement entretenus de façon à ne pas créer de danger, de gêne, d'y maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations et du voisinage. Les propriétés bâties ou non, en friches ainsi que les haies, sur le territoire de la commune, doivent être débroussaillées par leur propriétaire, usufruitier ou occupant.
- ❖ **Art. 2** : En limite des voies publiques, les clôtures ne devront présenter aucun danger pour la circulation des piétons et des autres usagers. Les riverains sont tenus de tailler à l'alignement les branches et racines qui avancent au-dessus ou au niveau des voies publiques.
- ❖ **Art. 3** : Après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou notification restée sans suite, sous huitaine, le débroussaillage et le nettoyage seront exécutés d'office par les soins d'une entreprise privée mandatée par la commune. Les frais occasionnés par la réalisation des travaux énumérés ci-dessus seront à la charge du contrevenant, à recouvrer directement par le Receveur Municipal après émission d'un titre de recette par la Commune de Koumac.

Le SIVM Nord

Les différentes couleurs pour le tri sélectif

Le SIVM Nord est un Syndicat Intercommunal à vocation multiple dont le champ d'action regroupe les communes de :
- Kaala-Gomen – Koumac – Poum

Les Poches vertes → Tous types de déchets → 2500 frs (52po.)

Les Poches bleues → Verre → 1300 frs (26po.)

Les Poches rouges → Aluminium / métal → 1300 frs (26po.)

Les déchets sont soit collectés par le SIVM Nord ou déposés par les administrés au Centre d'Enfouissement et de Stockage des Déchets (CESD), dans le respect du tri sélectif mis en place.

Les déchets verts

Arrêté n°16/2007 du 25 juin 2007

- ❖ **Art.1** : Conformément à l'arrêté n°2/2005, le dépôt de déchets verts sur la voie publique doit être effectué dans la dernière semaine de chaque trimestre et uniquement dans cette période.
- ❖ **Art.2** : Tout contrevenant à cette disposition, qui déposera les déchets verts en dehors de la période de dépôt et après passage de l'équipe de ramassage des déchets vert, devra s'acquitter d'une amende de DIX MILLE (10 000) Francs représentant une deuxième évacuation de ces déchets verts vers le Centre d'Enfouissement du S.I.V.M. NORD.
- ❖ **Art. 3** : Cette amende sera perçue par le Régisseur de la Caisse des Menues Recettes de la Mairie de Koumac.



Les ramassages

La collecte des ordures ménagères en poche verte aura désormais lieu **tous les lundis et jeudis** à partir de 6h30 et **tous les 1^{ers} mardis de chaque mois** pour ce qui concerne le tri sélectif (poches rouges et bleues) sauf les jours fériés sous modifications. Des calendriers sont mis à disposition concernant les ramassages, récupérez-les auprès des gardes champêtre de la mairie ou au SIVM.

Tous les Lundis	Les 1^{ers} Mardis de chaque mois <i>(sauf jours fériés – modifications)</i>	Mercredi	Tous les Jeudis	Vendredi
Poche Verte Tous types de déchets	Poche Bleue : Verre Poche Rouge : Aluminium / métal	Pas de ramassage	Poche Verte Tous types de déchets	Pas de Ramassage
				

Pour tous renseignements complémentaires :

Centre situé à l'entrée du village de Koumac - Troulala

Tél : 42 54 84

E-mail : sivmnord@lagoon.nc

Horaires d'ouvertures du centre

Lundi au vendredi : 7h30 - 17h

Samedi : 7h30 - 11h / 15h - 17h

Horaires d'ouvertures du centre pour la vente des poches

Lundi au Jeudi : 7h30 - 15h Vendredi : 7h30 – 14h

Samedi : 7h30 - 14h (Pas de vente de poches poubelle)

Les Informations supplémentaires

Les Nuisances sonores et consommation d'alcool

Les nuisances sonores



Horaires

Tolérés : Du lundi au samedi → 6h à 11h30 et de 12h30 à 18h

Interdit : Avant 6h et après 18h et entre 11h30 et 12h30

Dimanche et jours fériés : Interdit toute la journée

Arrêté n°28/2010

❖ Principe

Sont interdits de jour comme de nuit sur le territoire de la commune de Koumac, tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions, susceptible de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage.

❖ Jardinage et bricolage

Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'engins ou appareils équipés de moteurs thermiques ou électriques bruyants, tel que : tondeuse à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailluses, perceuses, bétonnières, scies, raboteuses, ponceuses etc... susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leurs intensités sonores sont interdits.

❖ Bateaux de plaisance et de pêche

Il est interdit de faire fonctionner les propulseurs de bateaux à l'arrêt afin d'évacuer l'eau salée à proximité des habitations. Le bruit des moteurs sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leurs intensités sonores.

❖ Les règles relatives aux chantiers

Le bruit des moteurs des engins de chantiers sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leurs intensités sonores.

❖ Transports en commun, de marchandises ou liés à l'activité minière

Il est interdit aux propriétaires des camions destinés à l'activité minière, de transport en commun ou de marchandises de faire fonctionner les moteurs de leurs véhicules à l'arrêt dans l'agglomération urbaine.

Les propriétaires ci-dessus désignés ont l'obligation de stationner leurs véhicules dans la zone industrielle de Koumac. Aucun stationnement provisoire et /ou prolongé ne sera accepté dans l'agglomération urbaine de Koumac à proximité des habitations.

❖ Les Animaux domestiques

Les propriétaires et possesseurs à titre quelconque de chiens, chats et en général de tous animaux domestiques ou apprivoisés sont tenus de prendre toutes les mesures propres à empêcher que la tranquillité des habitants ne soit troublée de jour comme de nuit par des hurlements, aboiements ou tous autres cris prolongés de leurs animaux. Ils doivent veiller à ce que leurs animaux soient tenus en laisse ou à l'intérieur de leurs clôtures. Toutes divagations des animaux sont interdites.

La consommation d'alcool

Arrêté « Portant sur la réglementation des débits de boissons sur la Commune de Koumac »

- ❖ **Art.2** : Sur la Commune de Koumac, la vente d'alcool à emporter est interdite à compter du vendredi 12H au lundi 00H.

Arrêté n°3/2003 du 11 février 2003

- ❖ **Art.1** : La consommation d'alcool est interdite sur la voie publique quel que soit l'heure du jour et de la nuit.
- ❖ **Art.3** : Le Maire, le Garde Champêtre et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Koumac sont chargées en ce qui le concernent de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés, adressé au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord pour contrôle de légalité et affiché aux lieux et places concernés.



Les Animaux domestiques

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien est responsable de son animal, civilement et pénalement.

❖ La responsabilité civile

Cette responsabilité oblige à réparer le préjudice résultant du dommage que l'animal peut causer à autrui - **Art.1385 du code civil**. La souscription d'une assurance en responsabilité civile permet de se prémunir contre les conséquences pécuniaires.

❖ La responsabilité pénale

Le fait d'exciter ou de ne pas retenir un chien susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni d'une amende prévue par une contravention de 3^{ème} classe. Le propriétaire d'un chien responsable de blessures graves, voire d'homicide involontaire, est passible de peines d'emprisonnement et de lourdes amendes.

À Koumac, la délibération municipale n°25/2012 impose aux propriétaires de chiens de les déclarer en Mairie (fournir une photo du chien)

❖ La fourrière animale municipale

La fourrière animale municipale de Koumac accueille les animaux en divagation sur le domaine public. Les animaux sont maintenus en fourrière aux frais du propriétaire ou détenteur qui dispose d'un délai de 15 jours ouvrés pour le réclamer si l'animal est identifié ou de 8 jours ouvrés si l'animal n'est pas identifié.





À l'issue des délais, les animaux non réclamés seront euthanasiés ou pourront être adoptés sous certaines conditions.

Pour récupérer son animal capturé, le propriétaire doit venir l'identifier à la fourrière municipale en présence du garde champêtre, régler les frais inhérents à sa capture et au gardiennage auprès de la régie municipale (Mairie) puis revenir présenter le bon de paiement à la fourrière. La fourrière met aussi à disposition des pièges à chats et chiens.

Un riverain ayant capturé un animal peut avertir le garde champêtre qui l'emmènera ensuite à la fourrière municipale.

Coordonnées

Fourrière Animale de Koumac

Tél : 77 22 61

FB : Fourrière Animale de Koumac

❖ Divagation des animaux et aboiements intempestifs

Le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour autrui, expose le propriétaire ou le gardien à une amende prévue pour les contraventions de 17 900 frs. – **Art.R622-2 du code pénal**

L'aboiement d'un chien qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de sa durée, de sa répétition ou encore de son intensité peut constituer une nuisance contestable.

Le propriétaire du chien qui aboie peut-être condamné à des dommages et intérêts.

Les propriétaires de chiens ont donc l'obligation de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins.

Les chiens doivent être obligatoirement dans un espace clôturé !



Arrêté n°7/2016 du 3 mai 2016

❖ **Art.1 :** Les propriétaires ou gardiens d'animaux et spécialement de chiens et de chats, sont tenus de prendre les dispositions propres à empêcher leurs divagations sur le territoire de la commune de KOU-MAC.

Est considéré comme en état de divagation, tout animal et spécialement le chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou muni d'un moyen d'identification tels que, tatouage ou d'une puce électronique d'identification.

Tout animal non identifié pour les bovins, chevaux et autres animaux d'élevage et particulièrement les chiens et chats trouvés en divagation sans être tatoués ou muni d'un collier portant le nom et l'adresse de son propriétaire sont considérés comme animaux errants et sans maître.

❖ **Art.2 :**

2.1 / Tout animal non accompagné ou n'étant pas sous le contrôle de son maître, trouvé sur la voie publique ou dans les conditions visées à l'article précédent sera immédiatement saisi par les agents Mandatés par le Maire,

tels que les gardes champêtres, la gendarmerie et les agents des services compétents tels que Service Vétérinaire, Service Municipal d'Hygiène.

2.2 / Les animaux saisis pourront faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

Identification de l'animal

L'identification de votre animal peut être faite selon 3 méthodes :

Le tatouage → réalisé par un vétérinaire sur l'intérieur de la cuisse ou de l'oreille.

La puce électronique → elle est installée en arrière de l'oreille gauche, sous la peau, par le vétérinaire.

La médaille accrochée au collier → elle peut utilement compléter l'identification si vous indiquez vos coordonnées.

Sur Koumac, vous pourrez retrouver un artisan qui effectue des gravures sur métaux :

Renseignements

Koumac Nord Impression

Tél : 81 05 75

FB : Koumac Nord Impression

E-mail : nord.impression@gmail.com

❖ Colliers anti-aboiements

Si votre chien aboie en permanence, les colliers anti-aboiements peuvent être une solution efficace. (Le collier se met en route et transmet un signal perçu comme une petite décharge électrique).

Renseignements supplémentaires auprès de votre vétérinaire

Clinique Vétérinaire du Récif

Centre du village - Avenue Georges Baudoux

Dr Dalfovo et Dr FABRE

Tél : 27 80 50

❖ Frais et contraventions fourrière animale municipale

Frais de capture → chien	6000frs
Frais de capture → chat	2000frs
Frais de capture → chiot (jusqu'à 2 mois)	1000frs
Frais journalier de garde à la fourrière	1000frs
Contravention pour divagation d'un animal	17 900frs
Contravention pour aboiements intempestifs → Constatés par le garde champêtre, un officier de police judiciaire ou un élu municipal.	47 000frs
Caution piège à chien	10 000frs
Caution piège à chat	5000frs

L'ensemble des photos des chats et chiens capturés seront mis en ligne sur la page Facebook.

Page Facebook → Fourrière animale de Koumac

Le vétérinaire recevra également l'information et la diffusera au sein de son cabinet.

❖ Pension pour animaux

Il existe sur Koumac, un prestataire qui effectue de la pension pour chien(s). Votre animal est pris en charge par les prestataires et fourni à votre animal, la nourriture, l'eau et l'espace aménagé afin d'y être gardé.

Coordonnées

Station les 3 Creeks

Situé à 27 km du village de Koumac - sur la route de Ouégoa

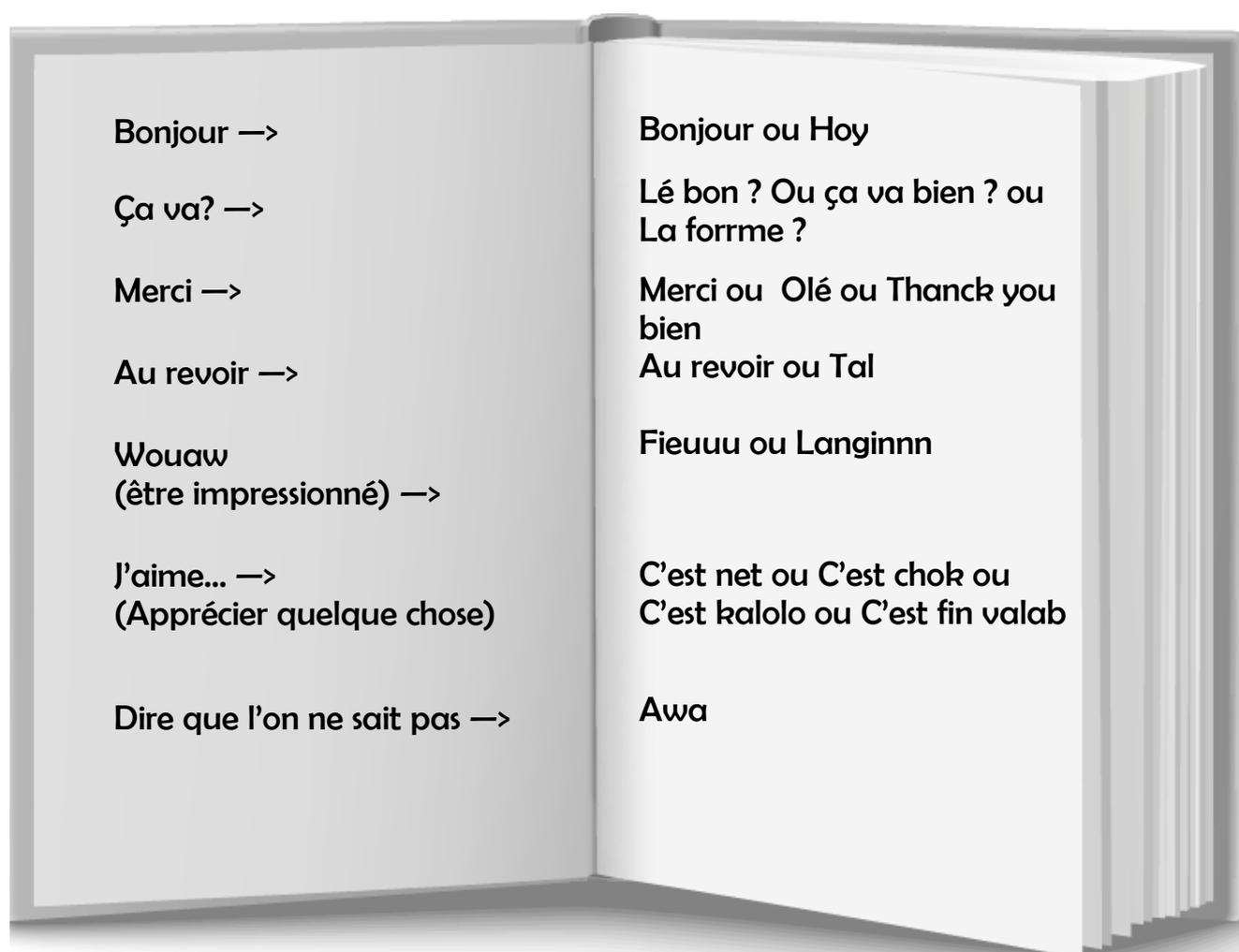
Mme. Weiss Pascale

Tél : 97 65 64

E-mail : weiss3creeks@gmail.com

Le « Dico Calédonien »

Pour connaître et apprendre quelques « feintes » calédoniennes.





Découvrir Koumac



Point Information de Koumac

Situé Avenue Emile Frouin - BP 01 98850 Koumac

Horaires d'ouverture

Lundi au jeudi : 8h - 11h30 / 12h - 16h

Vendredi : 8h - 11h30 / 12h - 15h

Tél : 42 78 42

Mail : tourisme@mairie-koumac.nc

FB : Koumac Tourisme - Point information



Les Prestations touristiques à Koumac

Les Hébergements

Les Hôtels

Le Monitel

Hôtel- restaurant

Situé au centre du village – avenue Emile Frouin – 98 850 Koumac

Tél : 47 66 66

Mail : reservation@monitel.nc

FB : Monitel – Koumac



Le Passiflore

Hôtel - restaurant

Situé au centre du village – 21 rue Georges Baudoux - 98 850

Koumac

Tél : 42 71 71

Mail : hotel-lepassiflore@mls.nc

FB : Le Passiflore Hotel-Restaurant Koumac

Le Karem Bay

Hôtel - restaurant

Situé à 3 km du village de Koumac - Lieu-dit Karembé

Tél : 46 77 70

Mail : resa.karembay@mls.nc

FB : Hôtel Karem Bay



Les Gîtes et Campings

Le Gîte du lagon

Bungalows, Cases et Camping

Situé en bord de mer - à 2km du village de Koumac –
Plage de Pandop

Tél : 42 39 49 - 83 67 78

Mail : gitedulagon@canl.nc

FB : Le Gîte du Lagon



Le Gîte Les Cigales

Bungalows, Camping gratuit et Table d'hôte

Situé dans le haut du village, à 3,5 km des grottes de Koumac

Tél : 75 63 88 / 83 30 46

Mail : gitelescigales.koumac@gmail.com

FB : Gîte Les Cigales – Koumac



Le Gîte Chez Alcide et Nicole

Bungalows, Camping et Table d'hôte

Situé à environ 15km du village de Koumac – sur la route de
Ouégoa

Tél : 47 90 48 / 52 23 72

FB : Gîte Chez Alcide et Nicole



Les Chambres d'hôte / Bungalows chez l'habitant



La Station les 3 Creeks

Chalet, Dortoir et Table d'hôte

Situé à 27 km du village du village de Koumac - sur la route
de Ouégoa

Tél : 97 65 64

Mail : weiss3creeks@gmail.com

Chez Pascal et Claudia

Bungalows chez l'habitant

Logement 1 : Situé à 8km du village de Koumac –
Lieu-dit Karembé

Logement 2 et 3 : Situé au centre du village - rue Louise Maignant
– 98 850 Koumac

Tél : 74 18 78 / 91 95 08

Mail : claudialetard@hotmail.fr

Réservations possibles sur : airbnb.fr et booking.com





Chez Poupette

Chambre d'hôte

Situé au centre du village - 2 rue Georges Weiss - 98 850 Koumac
Tél : 47 61 51 / 86 71 94
Mail : scc646668@gmail.com

Escapade du Nord

Bungalow chez l'habitant

Situé au centre du village – 8 rue Henri Rieu - 98 850 Koumac
Tél : 42 76 90 / 96 33 67
Mail : escapadedunord@mls.nc



Backpackers



Les Sans Flots Bleus

Backpackers

Situé au centre du village – rue Roger Trouillot - 98 850 Koumac
Tél : 93 18 06
Mail : les-sans-flots-bleus@canl.nc
FB : Backpackers Nouvelle Calédonie « Les Sans Flots Bleus »

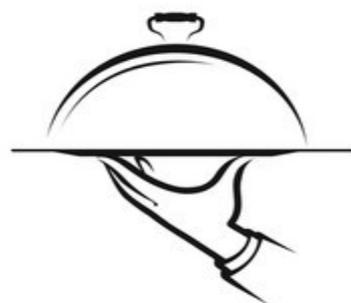


La Restauration

Les Restaurants

Le Monitel

Situé au centre du village de Koumac - avenue Georges Baudoux
Tél : 47 66 66 FB : Monitel Koumac

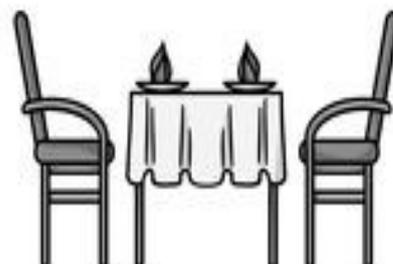


Le Passiflore

Situé au centre du village de Koumac – 21 rue Georges Baudoux
Tél : 42 71 71 FB : Le Passiflore Hotel-Restaurant Koumac

Le Diagane – Karem Bay

Situé à 3 km du village de Koumac - Lieu-dit Karembe
Tél : 46 77 70 FB : Hôtel Karem Bay



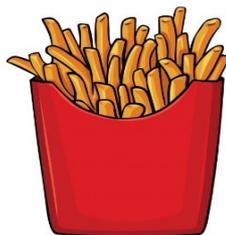
Les Snacks

Chic'n Snack Bar

Situé au centre du village – rue Roger Trouillot - Gare routière de Koumac

Tél : 93 18 06

FB : Chic'n Snack Bar Café Terrasse



L'Andaluz

Situé à l'entrée du village de Koumac – Avenue Emile Frouin

Tél : 47 69 30

FB : L'andaluz BAR

Mana Snack

Situé au centre du village de Koumac – Avenue Georges Baudoux – à proximité du terrain de tennis

Tél : 86 36 24

Tél : 42 35 85 FB : MANA SNACK



L'Escale

Situé au centre du village de Koumac – Avenue Georges Baudoux – à proximité du commerce « Chez Nino »

Rirette Pizza

Situé au centre du village de Koumac- 8 rue Raymond Chenu

Tél : 47 60 06

FB : Les pizzas de Rirette

Chick & pizz'

Situé au centre du village de Koumac – Avenue Georges Baudoux

Tél : 43 21 00

FB : Chick and pizz

Les Tables d'hôtes

Le Gîte Les Cigales

Situé dans le haut du village, à 3,5 km des Grottes de Koumac

Tél : 75 63 88 / 83 30 46

FB : Gîte Les Cigales – Koumac



Le Gîte Chez Alcide et Nicole

Situé à environ 15km du village de Koumac – sur la route de Ouégoa

Tél : 47.90.48 / 52.23.72

FB : Gîte Chez Alcide et Nicole

La Station les 3 Creeks

Situé à 27 km du village du village de Koumac - sur la route de Ouégoa

Tél : 97 65 64

Les Traiteurs

La Restauration du Nord

Tél : 42 79 14

Suratmi

Tél : 79 69 17

Aux Délices et Saveurs de Khian

Tél : 47 90 68



Aux Saveurs Lagonaires

Tél : 86 84 54

Les 4 Épices

Tél : 47 52 81

Association Eika

Tél : 47 65 14

Les Activités

Les Activités Terrestres

L'ancien village minier de Tiébaghi

Visite guidée Historique

Situé à l'ancien village minier de Tiébaghi.

Tél : 42 78 42

Mail : tourisme@mairie-koumac.nc

Site internet : www.mairie-koumac.nc

FB : Association De Tiébaghi vieux village



La Crinière

Centre équestre avec initiations, cours, balades, Jeux, baptême de poney ...

Situé dans le haut du village de Koumac.

Tél : 47 90 20

Mail : lacrinier109@gmail.com

FB : Club Hippique La Crinière



Station les 3 Creeks

Randonnées pédestres et équestres / Découverte d'une ferme broussarde, cascades, élevage d'autruches...

À environ 27 km du village de Koumac - sur la route de

Ouégoa

Tél : 97 65 64

Mail : weiss3creeks@gmail.com



Vertikalédonie

Club d'Escalade avec initiations, groupe ou individuel...

Voies d'escalades situées sur les sites : Les Roches Notre Dame /

Les Grottes de Koumac / Chez Alcide et Nicole

Tél : 97 38 55

Mail : contact@vertikaledonie.com

FB : Vertikaledonie

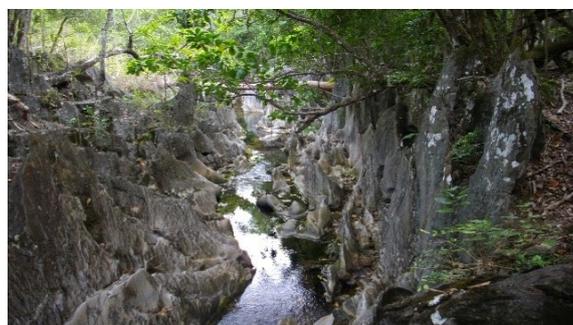
Randonnées Haute Néhoué

Randonnées en forêt

Situé à environ 15 km du village de Koumac - sur la route de Ouégoa

- Au gîte « Chez Alcide et Nicole ».

Tél : 47 90 48 / 52 23 72



Les Activités Nautiques



Mata'i nautisme

Formations et Croisière en voilier

Situé à la Marina de Pandop – Koumac

Tél : 50 41 28

Mail : info@mata-i-nautisme.fr

FB : Mata'i nautisme

Site internet : www.mata-i-nautisme.fr



Les Activités Aériennes

Nord ULM

Survol en ULM

Lieu de rendez-vous situé à l'aérodrome de Koumac.

Tél : 84 89 77

Mail : nordulm@lagoon.nc

FB : NORD ULM



Rêve bleu Calédonie

Centre de plongée avec formations, explorations, randonnées palmées...

Situé à la Marina de Pandop – Koumac

Tél : 42 45 64 / 97 83 12

Mail : revebleucaledonie@yahoo.fr

FB : Reve Bleu Caledonie

Site internet : www.revebleucaledonie.com



Omema catamaran

Balades ou locations de catamaran

Situé à la Marina de Pandop – Koumac

Tél : 77 91 91

Mail : olivierconsigny@yahoo.fr



Haut Vol Nouvelle-Calédonie

Survol en ULM

Lieu de rendez-vous situé à l'aérodrome de Koumac.

Tél : 81 42 75

Mail : hautvol.nc@gmail.com

FB : Haut Vol Nouvelle Calédonie

Les Accès libres

Les Grottes de Koumac

→ Situées à environ 6km du village de Koumac

Visites de deux splendides grottes situées seulement à 12 min du village de Koumac. Le site dispose également d'un espace de camping avec des tables aménagées et un bloc sanitaire. Possibilité également de pratiquer de l'escalade.

Gardien présent sur le site : Tél : (74 90 07)



La Forêt de la Vierge

→ Située à 8km du village de Koumac

Site historique au sein d'une forêt à proximité du village et seulement à 5 min des Grottes de Koumac. Découvrez l'histoire de cette statue de la Sainte Vierge qui a été implantée par une famille de Koumac en 1921.



Le Point de vue

→ Situé dans le haut du village de Koumac – rue Gaston Clause 98 850 Koumac

Découverte d'une vue panoramique sur l'ensemble du village de Koumac. Le site dispose de tables aménagées et de bancs.



Les Roches Notre Dame

→ Situées à 15km du village de Koumac

Randonnée autour d'un majestueux massif karstique situé à environ 15 minutes du village de Koumac. Aire de pique-nique disponible avec des tables aménagées. Possibilité également de pratiquer de l'escalade avec votre matériel ou de faire appel au club d'escalade Vertikalédonie.

Tél : 54 51 35 / 97 38 55



Le Sentier botanique « Boa Delec »

→ Situé à 2 km du village de Koumac – plage de Pandop – à proximité du gîte du lagon

Sentier botanique au bord de mer, mettant en avant les différentes espèces végétales situées le long de la plage de Pandop.



Le Parc Provincial de Néhoué

→ Situé à 20 km du village de Koumac – route de Poum

Aire de pique-nique situé à environ 20 minutes du village de Koumac. Espace ombragé avec une forêt sèche en bordure de rivière. Le site dispose d'un espace de camping avec des tables aménagées, un faré et toilette sèche.





Les Prestations supplémentaires

🌀 Les Activités supplémentaires sur Koumac

La Médiathèque

La Médiathèque Louis Bastien est au service de la population. Elle a pour mission de développer la lecture publique sur tout le territoire de la commune. Pour ce faire,

-Elle achète et organise des collections encyclopédiques et pluralistes en vue de la consultation sur place et du prêt à domicile. Ces documents doivent répondre aux besoins d'information, de formation continue, d'enrichissement culturel et de loisirs, de ses usagers.

-Elle initie diverses actions culturelles (Expositions, animations jeunesse intra et extra muros, accueil des classes, rencontre avec les auteurs, conférences, spectacles, projections...) mettant en valeur ses fonds documentaires et offrant à la population la possibilité de se retrouver, se rencontrer, se divertir, s'instruire et se former.

Il est possible également de s'inscrire à la médiathèque pour bénéficier de l'ensemble de ses services.

Pièces à fournir : une pièce d'identité + un justificatif de domicile récent (- de 3 mois)

[Pour les moins de 12 ans sans pièce d'identité, fournir celle des parents]



Coordonnées

Située rue Lucien Médéric – 98 850 Koumac

Tél : 47 12 22

Mail : mediatheque@mairie-koumac.nc

FB : Médiathèque Louis Bastien

Horaires d'ouverture

Mardi : 10h00 - 18h00

Mercredi : 10h00 - 17h 00

Judi : 13h00 - 18h00

Vendredi : 10h00 - 17h00

Samedi : 8h00 - 11h45

L'Antenne du Conservatoire de Musique et de Danse de Koumac



L'Antenne du Conservatoire de Musique et de Danse de Koumac est une structure créée en 1990, qui propose divers cours et animations en lien avec le domaine musical. Celle-ci met à disposition du matériel qui permet à ses visiteurs d'excellentes conditions de travail et de proximité mais aussi de mettre en place des projets pédagogiques concrets, d'accueillir diverses résidences, différents concerts et spectacles, pour le plus grand plaisir des élèves et du public.

Depuis les années 1990 les professeurs de Piano, Guitare et Batterie, viennent enseigner la musique aux habitants de Koumac et des environs.

L'antenne bénéficie de nombreux professeurs pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages.

Les cours proposés sont :

- Piano
- Batterie
- Ukulélé
- Pratique Collective
- Guitare
- Basse
- Batucada

Les cours sont dispensés du lundi au vendredi hors vacances scolaires.

Selon les moyens qui peuvent changer d'une année à l'autre, l'antenne peut proposer des stages Théâtre pendant les vacances scolaires.

Coordonnées

Tél : 42 33 04

FB : Antenne Koumac

Mail : antenne-koumac@afmi.nc

L'OMS – Office Municipal de Sport

L'OMS est une association de loi 1901 à but non lucratif.

Les principales missions de l'association sont de promouvoir le sport toutes disciplines confondues et la gestion des clubs sportifs de la commune de Koumac.

Toutes les associations affiliées à l'OMS bénéficient de la mise à disposition de la salle omnisports, du matériel, et l'accès aux subventions communales.

Elle organise également plusieurs manifestations sportives tout au long de l'année, et accueille les weekends, différents championnats organisés par les comités sportifs.

Tarif de l'adhésion à L'OMS : 500 francs par membres



Coordonnées

Président 2021 : SONG Natael

Tél : 47 60 17

FB : oms koumac (mai ancien)

Mail : omskoumac@mls.nc

La Caisse des écoles

La Caisse des écoles a été créée en décembre 2016 par la délibération du conseil municipal, et ouvre ses portes en février 2017.

Ses principales missions sont :

- L'organisation des activités périscolaires : "mercredi pédagogiques"
- L'organisation des centres de loisirs
- La surveillance et l'animation durant la pause déjeuner
- La surveillance des bus de ramassage scolaire de la commune
- Gestion financière et administrative des services de cantines et transports



Pendant les périodes de vacances scolaires, la caisse des écoles se charge également d'organiser le temps des enfants de la commune, des centres aérés sans hébergement sont mis en place pour les enfants de 3 à 11ans. Pour les plus de 12 ans des activités sportives et socio-culturelles sont proposées. Tout ceci se déroulant aux alentours de Koumac, et dans les maisons communes des tribus voisines.

Coordonnées

Située derrière l'internat provincial (Avenue Georges Baudoux)

Responsable des activités périscolaires et extra-scolaires :

47 14 65 – s.belkassenbenamard@mairie-koumac.nc

Secrétaire comptable : 47 14 64 – k.tiavouane@mairie-koumac.nc

Régisseur : 47 14 64 - s.tuaula@mairie-koumac.nc

Gestionnaire : 47 12 02 – a.meciago@mairie-koumac.nc / cde@mairie-koumac.nc

FB : Caisse des écoles de Koumac

Horaires d'ouverture

Service Animation :

Lundi au jeudi : 7h 30 - 11h 30 / 12h 15 – 16h15

Vendredi : 7h30 – 11h30 /12h15– 15h15

Service de la Régie :

Lundi & mardi : 7h 30 - 11h 30 / 12h 15 – 16h15

Mercredi & jeudi : 7h30 –15h30

Vendredi : 7h30–11h30 /12h15-15h15

Clôture des encaissements à 10h

Les Artistes et Artisans

Peintures

- ❖ Miloud Marie-Pierre : 89 70 30
- ❖ Loupy Isabelle : 78 44 29
- ❖ Song Muriel : 77 93 49
- ❖ Gastaldi Gillyane : 72 64 81
- ❖ Weiss Pascale : 97 65 64
(+ peinture sur trophées)

Coutures

- ❖ Robert Jocelyne : 78 14 63
- ❖ Neimbo Jeanne : 95 22 46
- ❖ Deldique Martine : 83 38 88
- ❖ Newary Sophie : 74 38 00
- ❖ Chez Poupette : 47 61 51



Sculptures

- ❖ Wahoo Raymond : 91 34 81
- ❖ Whaap Pierre : 98 22 33
- ❖ Weiss Leonce : 93 78 72

Tableaux de Sable

- ❖ Renaut Colette : 97 65 64
- ❖ Weiss Pascale : 97 65 64

Bijoux Artisanaux

- ❖ Baloche Anaïg : 77 63 08
- ❖ Wagner Adelaïde : 85 83 91
- ❖ Bocahut Sabrina : 29 83 46

Photographies

- ❖ Studio Photo - André Mussillon : 70 98 29
FB : Studio Photo Koumac - André Mussillon

Restauration

- ❖ Hannequin Marie-Christine : 47 54 16
- ❖ Chevalier Ivan : 70 86 96
- ❖ Lagarde Sabrina : 86 85 42
- ❖ Whaap Alfred : 94 96 33
- ❖ Tetua Suratmi : 79 69 17
- ❖ Weiss Léonce : 93 78 72

Maraichage et Fruit de mer

- ❖ Leroy Fanny : 97 60 20 (Fruit de mer)
- ❖ Georget Claudette : 47 52 41 (maraichage)
- ❖ Primeurs de Karembé : 76 85 82 (maraichage)
FB : Primeurs de Karembé

Poteries

- ❖ Boahoumé-Arhou Julien : 91 78 85

Impression et Gravure

- ❖ Koumac Nord Impression : 81 05 75

Tournage sur Bois

- ❖ Spinelli Érik : 91 78 85

Objets de Décorations

- ❖ Frouin Sabrina : 75 57 59 (arbres de vie)
- ❖ Baloche Anaïg : 77 63 08 (lampes)
- ❖ Besançon Jean-Louis : 83 76 60
- ❖ Koumac Macramé : 81 98 15 (macramés)
FB : Koumac Macramé

Composition florale et plantes

- ❖ AMPK – Association de l'Hôpital : 42 76 56
- ❖ Lagarde Sabrina : 86 85 42
- ❖ Hannequin Marie-Christine : 47 54 16
- ❖ Le jardin de Melanie : 85 37 81
FB : Le jardin de Melanie
- ❖ Les jardins d'à côté : 89 33 49
FB : Les jardins d'à côté

Forains

- ❖ Decaqueray Sylvia : 75 96 99

- ❖ Vidoire Joëlle : 76 15 92
FB : Aux Délices et Saveurs de Khian
- ❖ Mathelon Cindy : 86 36 24
FB : Mana Snack
- ❖ Izono Therese : 84 33 28

Brocante

- ❖ AMPK – Association de l'Hôpital : 42 76 56
- ❖ Dit Bocquet Audrey : 74 83 34
- ❖ ASS – Naran Sophie : 71 30 74

Vanneries et Tressage

- ❖ Van-Toum Andie : 75 89 39

Composition florale en tissus

- ❖ Song Laureen : 51 96 12

Maquillage sur visage

- ❖ Adeline Leroy : 97 52 94
- ❖ Auriane Gastaldi : 99 09 79
FB : Magic Rainbow – Face&Body Painting



Mise en page et contenus : Vaiani HERLIN
En mission de Service Civique—Volet Tourisme
Date : 05/10/20 - 30/06/21
Logiciels utilisés : Publisher & Photoshop
Responsable de la publication : Wilfrid WEISS (Maire)
Responsable de la communication : EL MENAOUER Chafia
Collaborations : Caisse des écoles de Koumac / Raï NC / Gardes champêtres /
Services Tourisme, Patrimoine & Animation / Éducatrice sportive.
Crédits images : Freepik & mairie de Koumac.



Contact

Service communication
Mail : communication@mairie-koumac.nc
Tel : 47 73 67